

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-02B-200033827-20250320-2025\_01\_01-



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

20 Mars 2025

I. Bilan .....	3
1. Ressources humaines : bilan général des effectifs .....	3
1. Culture – projets structurants .....	7
2. Nage Libre – Piscine du Lycée du Fium’Orbu .....	8
3. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation .....	9
4. SCoT.....	10
5. GEMAPI .....	10
6. Plans communaux et intercommunal de Sauvegarde.....	11
7. Déchets.....	11
a. OM.....	11
b. Recyclerie .....	13
8. DFCI .....	15
9. Leader.....	17
10. Plan paysage .....	17
11. Plan Alimentaire Territorial.....	17
12. Développement économique.....	18
13. Ecotourisme .....	18
14. Mobilité.....	19
15. Habitat.....	20
16. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) .....	21
17. Intérêts communautaires relatifs à l’hôpital public local et participation aux études relatives à l’établissement thermal de Pietrapola.....	21
II. Résultats financiers 2024.....	22
III. Orientations 2025 .....	30
1. Culture – projets structurants.....	31
2. SCoT.....	32
3. Compétence GEMAPI.....	33
4. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire .....	33
a. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire .....	33
b. Service collecte.....	38
5. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface .....	39
6. Plans communaux et intercommunal de Sauvegarde .....	40
7. Accélérer la résilience alimentaire (PAT & Leader) .....	41
8. Planification écologique (COT-TETE).....	42
9. Développement économique .....	42
10. Tourisme/Ecotourisme .....	43
11. Mobilités .....	43

12. Habitat durable .....	44
13. Evolution du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat) et Contractualisation avec les territoires (CDC).....	44
14. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola.....	45
15. Renforcement de la cybersécurité et la protection des données de la Communauté de communes.....	46
IV. Orientations budgétaires 2025.....	46

## I. Bilan

### 1. Ressources humaines : bilan général des effectifs

- Statistiques

Au 31 décembre 2024, la Communauté comptait 44 agents (47 agents en 2023) :

- 28 agents en emplois permanents, (27 en 2023)
- 19 en emplois non permanents (19 en 2023)

L'effectif comporte 10 femmes et 34 hommes, et représente 43 ETP (équivalents temps plein).

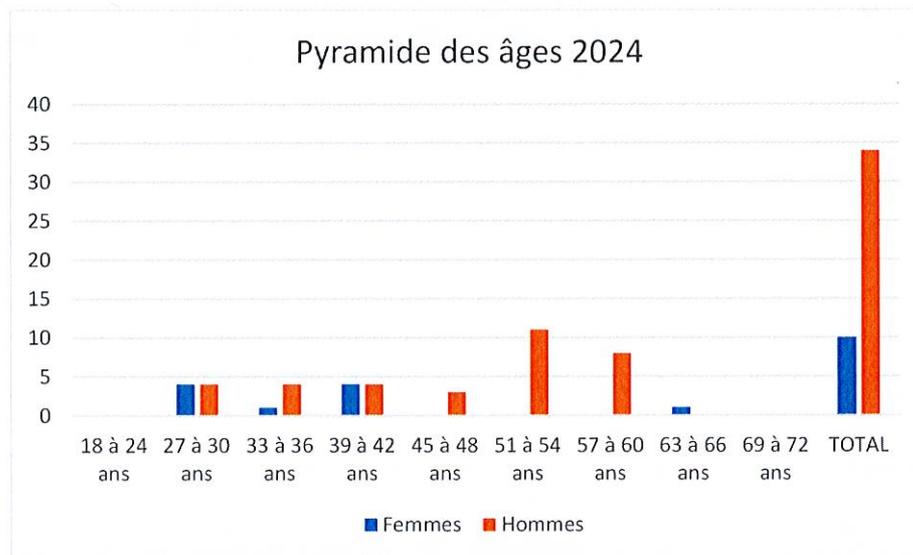
4,5% des agents sont à temps non complet ou à temps partiel.

Les agents de catégorie C sont fortement majoritaires puisqu'ils représentent 82% des effectifs.

Les agents de catégorie A représentent 11% des effectifs.

Les agents de catégorie B représentent 7% des effectifs.

- Répartition par âge :



L'âge moyen des agents est de 48 ans sur le Budget principal.

- Le traitement de base

Le traitement de base moyen mensuel brut (hors régime indemnitaire et primes de transport) s'élevait à 1 982,72 €.

Par comparaison, le SMIC pour 35 heures hebdomadaires s'élevait en 2024 à 1 801,80 € brut mensuel.

- La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Trois agents disposent d'une NBI, représentant un montant mensuel moyen par agent de 90,25 € brut.

- Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de Communes a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1er janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- Une part fixe appelée IFSE versée mensuellement
- Une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an

La part fixe (IFSE) représente environ 21 % du traitement brut et son montant moyen est de 422 € par agent. (309 € en 2023).

La part variable (CIA) est versée une fois par an et représente environ 20 950 € brut annuel pour l'ensemble des agents. (21 750€ brut en 2023).

- L'indemnité de transport (IT)

L'indemnité de transport facultative est versée 2 fois par an et représente 44 780,47 € brut par an. (46 458 € en 2023).

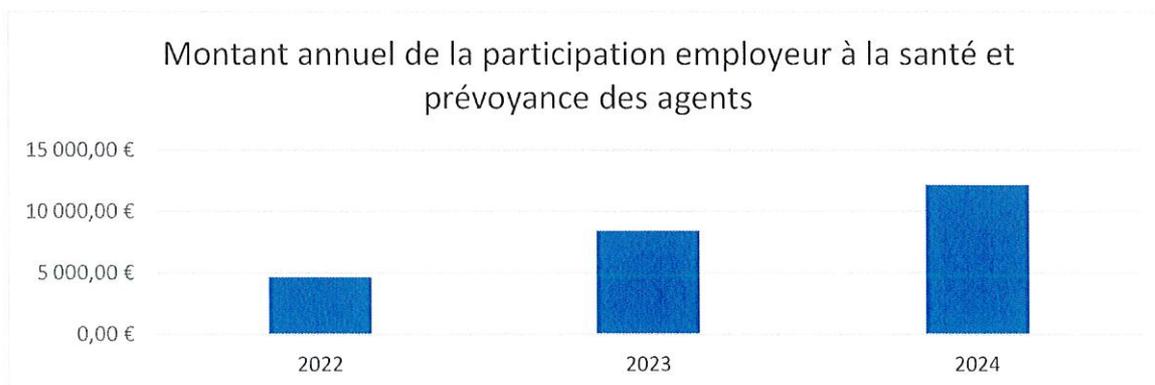
- La participation employeur santé et prévoyance

La participation employeur à la santé et prévoyance des agents pour les contrats labellisés est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 suite à une délibération du Conseil communautaire en ce sens.

Rappel des montants maximum accordés :

Catégorie	A	B	C
Santé	28€	33€	38€
Prévoyance	17€	17€	17€

Pour l'année 2024 elle s'élève à 12 175 € pour l'année 2024. (8 436 € en 2023 et 4 658 € en 2022).



On constate que la participation employeur incite plus d'agents à contracter une mutuelle santé et/ou un contrat de prévoyance.

➤ La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Le Conseil Communautaire a souhaité attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en 2024 qui a été versée aux agents remplissant les conditions de revenus prévus par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 pour un montant total de 19 626 €.

• Les heures complémentaires et supplémentaires

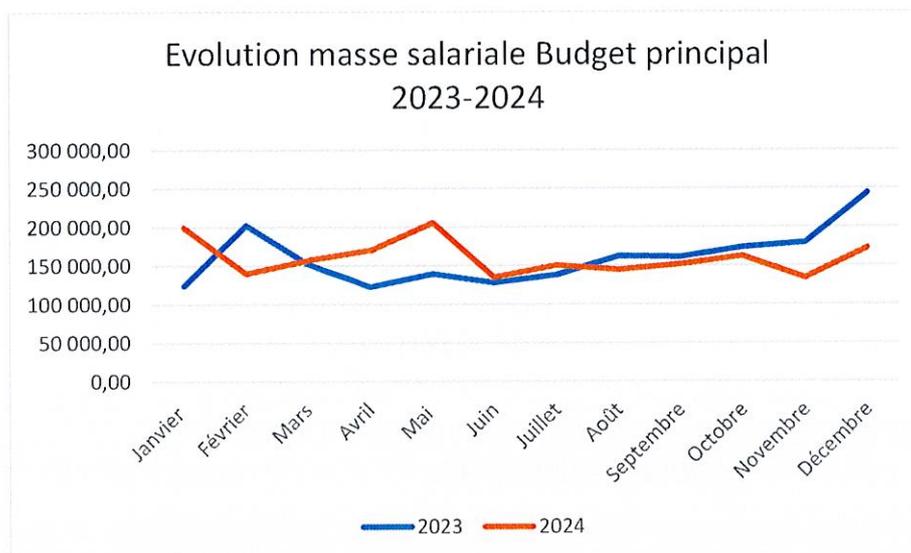
Les heures supplémentaires représentent 124 heures (287 heures en 2023). Elles répondent généralement à des besoins liés, par exemple, à l'arrêt de travail d'un agent du service dont l'absence est partiellement compensée par ses collègues.

Aucune heure complémentaire n'a été versée.

• Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures annuelles pour tous les services de la CCFC hormis le service collecte dont le temps de travail s'élève à 1557 heures annuelles en raison de la pénibilité du travail, conformément à la législation en vigueur et en référence à la délibération n°7121 en date du 10 décembre 2021 votée par le Conseil Communautaire.

• Les charges de personnels



Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 921 696 € en 2024 (1 925 965 € en 2023).

Elles sont restées stables, notamment en raison de l'absence d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, et de fins de contrats à durée déterminées non renouvelés, et la régularisation de la prime d'assurance du personnel 2024 restant à verser (estimée à 15k€).

- Les dépenses

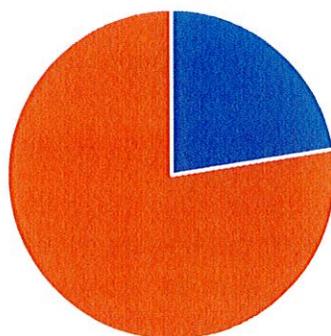
Comptabilisées au chapitre 012, elles se chiffrent à 1,92 M€

	2023	2024
Traitement brut titulaires	763 K€	763 K€
Traitements bruts contractuels	512 K€	578 K€
Dont Traitements bruts autre personnels (CPI, agent mis à disposition)	96 K€	91 K€
Dont Régime indemnitaire (RIFSEEP, Primes transports)	237 K€ (maladies)	285 K€
Charges	535 K€ (régularisation URSSAF)	512 K€
Primes des assurances du personnel	76 K€	66 K€ (régularisation sur prime 2024 restant à verser)

Au chapitre 65, les dépenses liées aux indemnités versées aux élus en 2024 sont restées stables s'élevaient à 63 034€ avec charges (61 393€ en, 2023).

- Les recettes

Décomposition du chapitre 013 année 2024



■ Remboursement maladies  
■ Remboursement salaire chargé de mission et autres personnels

	2024
Remboursement maladies	94 916 €
Remboursement salaire chargé de mission et personnels extérieurs	327 357 €

Comptabilisées au chapitre 013 Atténuation de charges, elles s'élèvent à 422 K€ (424 k€ en 2023).

Il s'agit de la participation des financeurs (322 K€) sur les différents programmes Eco tourisme, LEADER, OPAH, Expérimentation Foncier incendies, prévention déchets, emplois aidés, et du remboursement d'assurance du personnel lié aux maladies (100 K€).

Des recettes d'années antérieures sur ce chapitre n'ont pas encore été perçues, elles devraient être versées en 2025 et s'élèvent à 150 K €.

Il s'agit des programmes suivants :

- OPAH :
  - Un reliquat est attendu pour un montant de 38 413 € concernant l'année 2024
  
- PVD-ORT
  - Un reliquat est attendu pour un montant de 44 583 € concernant l'année 2024
  
- LEADER :
  - Un reliquat est attendu pour un montant de 68 400 € concernant l'année 2024

### **1. Culture – projets structurants**

- Les travaux relatifs aux ouvrages communautaires de l'École des arts et de la Médiathèque à proximité de la cité scolaire du Fium'Orbu sont en cours. Ils sont prévus jusqu'en décembre 2025 pour un montant de 4,5M €HT.  
Ces projets ont bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 71% pour l'École des arts (un financement complémentaire a été demandé sur le fond de territorialisation de la CDC) et à hauteur de 80% par la DGD Bibliothèques (DRAC) pour la médiathèque.
- En parallèle, au cours de l'année 2024, la CCFC a travaillé sur le futur fonctionnement de ces structures :
  - Mise en place d'une méthode de co-construction pour planifier le fonctionnement de ces 2 ouvrages :
    - ✓ Des ateliers de travail (COTECH) thématiques ont été mis en œuvre au cours de l'année 2024 afin d'échanger avec les acteurs culturels et co-construire les programmes culturels des 2 structures qui se voudront complémentaires.
    - ✓ Le travail de ces COTECH est restitué lors de la tenue de COPIL auxquels participent les acteurs et financeurs de ces projets (commission culture de la CCFC, associations culturelles du territoire, Cité scolaire du Fium'Orbu, représentants de l'Education Nationale, Services culturels de la CDC, représentants de la DRAC).
  - Publicité pour le **recrutement** du responsable du pôle culturel en cours
  - Elaboration des **projets de règlements intérieurs et conventions d'occupation du domaine public** concernant l'École des arts qui seront présentés au Conseil communautaire pour vote
  - Projet de création d'un **Conseil des usagers consultatif** pour l'École des arts (qui sera composé de la moitié+1 d'élus communautaires et de futurs usagers associatifs pour le reste. Le Conseil communautaire sera amené à délibérer pour sa création et sa composition.
  - **Rapport d'études sur les modalités de mise en exploitation** des 2 structures avec projection

des dépenses et recettes de fonctionnement sur 20 ans présenté en commission finances, en COPIL culture et prochainement présenté au Conseil Communautaire. Au regard de ce rendu, le fonctionnement des 2 structures devrait peser sur le budget de fonctionnement de la CCFC à hauteur de 220 à 300k€/an hors année de maintenance lourde.

- Un appel d'offres pour la fourniture des équipements mobiliers et matériel scénique est en cours de formalisation et va être lancé au 1er trimestre 2025

Pour mémoire,

- o Concernant la **médiathèque**, la programmation culturelle sera portée par la CCFC
- o Concernant l'**Ecole des arts**, la programmation est assurée par **chacune des associations** ayant vocation à utiliser la structure dans le cadre de ses **activités respectives**, tout en pouvant contribuer chaque année à un **projet d'Ecole commun**.

La construction de la salle de spectacles a fait l'objet d'une réflexion concernant le coût de fonctionnement de la structure ; il été décidé de différer un tel investissement et repenser le projet. Coût pour la collectivité :

- Frais de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre : 43k€
- Frais d'études subventions déduites : 300k€

## **2. Nage Libre – Piscine du Lycée du Fium'Orbu**

Inscrite dans les compétences communautaires depuis le 17 juillet 2014,

Cette activité a fait l'objet d'une résiliation par la CCFC de la convention avec la cité scolaire (propriétaire de la piscine) et la CDC en juillet 2024 et d'un retrait des intérêts communautaires par l'assemblée délibérante lors de sa cession du 16 décembre 2024, au regard des coûts de fonctionnement annuels, des nombreux dysfonctionnements liés à la température et à la qualité de l'eau, de la vétusté des équipements et en prévision des futurs coûts de fonctionnement liés aux équipements culturels. (Ecole des arts et Médiathèque).

Le nombre d'accès enregistré de janvier à juillet 2024 est de 3 490 accès (4000 accès en 2023 année complète).

Les recettes pour 2024 s'élèvent à 27 175€ (9 430€ en 2023).

A noter : les recettes 2024 comprennent les titrements de l'année scolaire 2022-2023 et les titrements 2023-2024 en raison de l'arrêt de l'activité de nage libre en juillet 2024.

Pour mémoire, les tarifs pour les particuliers étaient de 2.5€/accès, 20€ pour 10 accès.

Les tarifs sont de 33€/h pour les associations, puis au prorata des lignes d'eau réservées.

Les dépenses s'élèvent à 26 136 € pour de janvier à juillet 2024. (54 872€ pour l'année complète 2023).

### **3. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation**

Cinq items constituent notre schéma de mutualisation :

- **L'instruction des actes d'urbanisme :**

Le nombre d'actes instruits en 2024 s'élève à 878 actes (930 actes en 2023).

Le fonctionnement et les tarifs des actes d'urbanisme sont basés sur des « équivalents permis de construire (EPC) selon la nature de l'acte.

Le service est composé de 2 instructeurs du Droit des sols.

- **Assistance administrative aux communes :**

Aide sur la passation de marchés publics, demande de financements, soutien à la gestion administrative et financière, rédaction d'actes administratifs, procédures d'abandon manifeste ou encore biens sans maître.

25% d'1 ETP est affecté à cette mission.

Le service est utilisé par l'ensemble des communes membres.

- **Evénementiel**

La mise à disposition et la maintenance du matériel sont assurées par l'IMPRESA (entreprise d'insertion).

Le service est aujourd'hui bien en place de donner satisfaction aux utilisateurs.

En 2024, le matériel a été utilisé 141 fois : (155 fois en 2023)

<b>Demandeurs</b>	<b>Nombres de mises à disposition du matériel</b>
Mairies et associations	115
Particuliers	26
Total	141

- **Navette mobilité des personnes :**

Une navette est à la disposition des communes. Elle permet le transport de 8 personnes et peut être utilisée pour le transport de personnes à mobilité réduite.

2 communes ont utilisé ce service en 2024.

#### 4. SCoT

Le Scot est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'urbanisme.

Un Scot détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

Le 8 octobre 2021, le Conseil Communautaire a délibéré pour approuver le lancement de la procédure d'élaboration du Scot sur le périmètre de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu.

Le 26 avril 2022, le Préfet de Haute Corse a pris un arrêté fixant le périmètre du SCoT, la CFC et les communes ont effectué les démarches de publication.

Une étude d'AMO pour l'élaboration du SCoT est en cours pour un montant de 54 750 €HT financée à 70% par la CDC (DQ).

Les missions de cette AMO sont les suivantes :

- Elaborer un diagnostic (qui servira de base au document prévu à l'article L.141-15-1° du C.U., dont l'élaboration incombera au bureau d'études chargé de l'élaboration du SCoT) et accompagner le maître d'ouvrage dans l'écriture de la préfiguration du projet de territoire (ou de pistes de projet alternatives) qui servira de base à la démarche de concertation et aux consultations en vue de la passation de marchés de prestations intellectuelles ;
- Accompagner la CCFC dans la définition des besoins de prestations à externaliser et l'estimation des coûts (urbanistes, environnementalistes...),
- Assister la communauté de communes dans le choix des prestataires (urbanistes, environnementalistes...);
- Assister la CCFC dans la constitution des documents relatifs aux différentes consultations et accompagner la communauté de communes dans la sélection des candidats ;
- Accompagner la coordination des différents acteurs, experts, études qui interviendront dans le processus d'élaboration du SCoT, piloter et superviser leurs travaux et productions ;

L'étape suivante consiste au lancement du marché de maîtrise d'œuvre du SCoT, voir partie orientations 2025.

#### 5. GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI aux Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la CCFC a voté en janvier 2021 deux conventions :

- Une avec le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse qui a vocation à apporter une ingénierie territoriale auprès des EPCI dans ce domaine au travers, notamment, de la mise en œuvre des différentes étapes de cette compétence.

- Une seconde avec l'Office d'Equipeement Hydraulique de Corse sur l'échange de données relatives à la compétence GEMAPI.

Le marché relatif à l'étude définissant les conditions d'exercice opérationnelle de la compétence GeMAPI sur le périmètre de la CCFC a été notifié pour un montant de 127k €HT et est financé à 80% par le Comité de Massif et l'Agence de l'eau.

L'étape suivante consiste à la restitution de l'étude, voir partie orientations 2025.

## 6. Plans communaux et intercommunal de Sauvegarde

Une mission d'accompagnement par un bureau d'études à l'élaboration du PICS et des PCS des communes FIUM'ORBU CASTELLU a été lancée en 2024 :

### *Les chiffres*

Sur 13 Communes, tous les rendez-vous auront été réalisés au 04/12/2024.

Toutes les communes ont été rencontrées en mairie, à l'exception de la commune de Ventiseri qui a approuvé son PCS le 1<sup>er</sup> août 2024.

### *Méthode de travail*

A l'issue de chaque réunion, les maquettes sont envoyées aux communes afin d'effectuer une relecture du document dans le but de le compléter. Par la suite le bureau d'études effectue des reprises de contacts téléphoniques afin que chaque dossier progresse dans des délais raisonnables.

A l'issue, la commune sera en mesure de prendre deux arrêtés :

- Arrêté d'approbation du Plan communal,
- Arrêté désignant le correspondant incendie de la commune,
- Transmettre en préfecture les deux arrêtés précités avec une copie du plan communal mis au format PDF.

Parallèlement, la base de données du PICS, regroupant les moyens et ressources de chaque commune, est alimentée. De la même manière les PCS achevés sont placés dans un fichier qui permettra, depuis le PICS, d'y accéder.

## 7. Déchets

### a. OM

#### ➤ Activité OM/Tri :

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) (c'est-à-dire tous les déchets du territoire) produits par la Communauté de communes stagna, est passé de 8 419 T en 2024 contre 8 458 T en 2023.

Le volume enfoui (provenant des ménages et de la déchetterie) diminue de -3 % en 2024 (4792 t en 2024 contre 4942 T en 2023).

Le taux de tri remonte d'un point en 2024 : **43 %** (ménages + déchetterie contre 42% en 2023). Le tri des ménages (emballages, papiers, verre) représente **11 %** des flux triés et se maintient par rapport à 2023. En 2025, il faudra poursuivre le travail engagé sur le dispositif de collecte et remobiliser la population en particulier sur les flux verre et papier.

- Flux emballages : + 13 % soit 449T contre 398 T en 2023
- Flux verre : - 5 % soit 460T contre 486 T en 2023
- Flux papier : - 20 % soit 44 T contre 55 T en 2023
- Flux cartons : +7% soit 223 T contre 208 T en 2023

➤ **Actions en faveur de la réduction des déchets :**

En 2024, plusieurs actions en faveur de la prévention et réduction des déchets ont été menées, de même que la mise en œuvre d'actions structurantes.

○ **PLPDMA :**

- Poursuite de la préparation du PLPDMA
- Rédaction d'un cahier des charges pour confier la rédaction du PLPDMA à un cabinet d'étude

○ **Plan biodéchets :**

- Ajustement et consolidation du plan biodéchets
- Dépôt du dossier de demande de financement auprès du fond vert / OEC pour le déploiement de la collecte
- Distribution de 200 composteurs et 300 poules

○ **Redevance spéciale :**

- Déploiement « année 1/3 » de la redevance spéciale
- Consolidation de la liste des redevables concernés
- Rencontre avec près de 150 socio-professionnels
- Facturation de près de 650 redevables
- Acquisition et installation d'un logiciel de gestion
- Publication d'une campagne de communication dédiée à la RS : diffusion presse, réseaux sociaux, site web.

○ **Tri sélectif / prévention des déchets**

- Campagne de communication et d'informations sur les réseaux sociaux (71 497 personnes touchées)
- Sensibilisation au tri et à la prévention des déchets dans les écoles auprès de 559 élèves
- Sensibilisation et information sur le tri en porte à porte sur les communes de plaine
- Création d'une boîte à dons de livres + opération boîte à livres dans les commerces
- Elaboration d'un projet de nouvelle signalétique
- Elaboration et suivi projet amélioration de la collecte en lien avec les services techniques (équipes)
- Accompagnement de la cité scolaire du Fium'Orbu au tri et à la réduction du gaspillage alimentaire (environ 600 enfants, 13 personnels de cantine et 20 éco-délégués)
- Opération broyage des déchets verts à domicile en partenariat avec Umani
- Participation à l'évènement « Sulaghju Core di natura », nettoyage de la plage et sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Participation à l'évènement « Fête de la mer et des littoraux » en partenariat avec le Conservatoire du littoral sur la thématique des déchets marins et de leur impact sur les milieux aquatiques.
- Accompagnement et prévention des déchets des marchés de l'été de l'office de tourisme
- Déploiement de 5 nouvelles filières de tri à la déchèterie intercommunale

- Actions structurantes et transversales : rédaction du rapport annuel 2023, matrice des coûts 2023, bilan tonnages 2024.
- Appels à projet : candidature à 4 appels à projets lancés par l'ADEME et Citeo en faveur de la prévention des déchets, de l'amélioration de la collecte et de la diminution des déchets issus de la consommation hors foyer. (3 candidatures sur 4 ont été retenues).

#### ➤ Quai de transfert à usage interne

Le quai de transfert à usage interne réceptionné le 31 janvier 2020 situé sur la route de Ghisoni au LD Alzitone et est utilisée partiellement pour stocker le flux carton afin d'optimiser les transports vers le repreneur.

#### ➤ Atelier économie circulaire

La construction de l'atelier économie circulaire a été réalisée pour un montant de 224 k€ HT financé en partie par le Ministère de l'Ecologie dans le cadre de la convention TEPCV.

Les travaux de VRD qui n'étaient pas compris dans les travaux de construction eu égard à l'enveloppe de financement accordée, seront réalisés en 2025. En 2024, ils ont fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'une demande de financement.

#### ➤ Ressourcerie

La mission de maîtrise d'œuvre pour la création du bâtiment a pris du retard en raison de la crise sanitaire et du manque de moyens humains en interne à la CCFC pour le suivi de ce dossier. Le permis de construire a été déposé et accepté le 8 décembre 2021, l'opération de construction est évaluée à 1,2M€ HT.

Cependant l'Ademe Nationale demande une étude supplémentaire malgré la validation de l'Ademe de Corse (qui avait produit elle-même une étude favorable sur la pertinence de la création d'une ressourcerie sur notre territoire) et la côte part de financement de l'Ademe a été revu à la baisse.

De ce fait le projet initial tel qu'il avait été imaginé n'a pas et ne pourra pas être réalisé. En 2024, la Communauté de commune a réaffirmé son souhait de création d'une ressourcerie sur son territoire tout en réfléchissant à l'élaboration d'un nouveau projet moins onéreux et plus spécifique qui pourrait fusionner avec celui de l'atelier économie circulaire.

## **b. Recyclerie**

Deux recycleries sont présentes sur le territoire. L'une est gérée par l'intercommunalité et se situe à Prunelli di Fiumorbu, l'autre est gérée par le SYVADEC, et se situe sur la commune Ventiseri (les communes de Chisà et Ventiseri adhéraient à ce Syndicat avant d'intégrer la Communauté, et se situe à Ventiseri).

- La recyclerie de Ventiseri est ouverte tous les jours sauf le mercredi et le dimanche.
- La recyclerie de Prunelli est ouverte tous les jours sauf le dimanche.

Les filières de tri suivantes y sont présentes : cartons, meubles, petits objets de la maison et du jardin, plâtre, article de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardinage, jeux et jouets, déchets électriques et électroniques, métaux, huiles minérales, bois, pneus, bouteilles de gaz, déchets diffus spécifiques, textiles.

Filière supplémentaire à Ventiseri : gravats

Filières supplémentaires à Prunelli : DASTRI, huile végétale, polystyrène, radiographies, VHU, emballages, papier, verre.

### Recyclerie intercommunale de Prunelli :

En 2024, 7 nouvelles filières de tri ont été créés à la déchèterie intercommunale de Prunelli : les articles de sport et de loisirs, les jeux et jouets, les articles de bricolage et de jardinage, les bouteilles de gaz, les polystyrènes, le plâtre.

Par ailleurs, la filière meuble a été réorganisée et se collecte désormais par l'intermédiaire de deux bennes : une réservée aux meubles en bois et l'autre aux meubles multi-matériaux et divers objets de la maison.

De plus, depuis le 28 août 2024, la filière tout venant bénéficie d'une opération de tri qui est réalisée par un prestataire sélectionné via marché public. Cette démarche qui répond aux objectifs réglementaires de réduction des déchets fixés par la loi AGEC a permis de réduire de 25 % en seulement 4 mois les déchets de cette filière qui étaient destinés à l'enfouissement. Chaque mois plus de 40 % du contenu des bennes tout venant sont triés et leur contenu est orienté vers des filières de recyclage.

Accès à la déchetterie de Prunelli en 2024 :

	Particuliers	Professionnels	Administrations	Prestataires	TOTAL
Total	17 983	159	360	927	19 429 (19 027 en 2023)

Les Tonnages collectés sur les 2 recycleries en 2024 sont les suivants :

Flux	Tonnages 2024
<b>Cartons</b>	223,00
<b>MEUBLES</b>	577,00
<b>PLATRE PMCB</b>	25,00
<b>ASL</b>	3,00
<b>ABJ</b>	1,00
<b>D3E</b>	223,00
<b>METAUX</b>	286,00
<b>GRAVATS</b>	68,00
<b>VEGETAUX</b>	679,00
<b>BOIS</b>	111,00
<b>PNEUS</b>	12,00
<b>DDS</b>	11,00
<b>HUILES VEGETALES</b>	0,00
<b>HUILES MINERALES</b>	6,00
<b>TEXTILES</b>	42,00
<b>BOUTEILLES GAZ</b>	0,16
<b>TV Valorisé</b>	158,00
<b>TV Enfouis</b>	390,00
<b>Total déchèteries yc gravats</b>	<b>3392,16</b>
<b>Total Valo déchèterie hors gravats</b>	<b>2357,16</b>

➤ **Problématique des gravats :**

Depuis 2022, la Communauté de communes ne réceptionne plus les gravats sur sa déchèterie intercommunale en raison de la présence récurrente d'amiante et d'absence de solution pour traiter ce type de déchets dangereux en Corse. Seule la recyclerie de Ventiseri les accepte en faible quantités. Depuis l'année 2022, il est à noter qu'une entreprise privé agréée située sur la commune de Ghisonaccia, reprend gratuitement les gravats. Les professionnels du territoire ont adhéré à cette nouvelle méthode de traitement. De ce fait, il semble opportun de ne pas rouvrir la filière en 2025.

➤ **Activité bennes à monstres :**

A la demande des municipalités, des bennes à monstres sont installées à l'attention des habitants des villages de l'intérieur.

En 2024, la Comcom a mis en place 131 bennes (134 en 2023) qui ont permis de collecter 139 Tonnes de déchets. Depuis cette année ces bennes ne sont plus triées en régie mais par l'intermédiaire d'un prestataire.

➤ **Véhicule hors d'usage.**

En plus de ces flux, 36 véhicules hors d'usage ont été traités en 2024 (38 en 2023).

Un service commun a été voté en décembre 2021 pour répondre aux préconisations de la chambre régionale des comptes afin de continuer d'assurer ce service dans un cadre juridique sécurisé.

➤ **Facturation du service de la déchèterie**

Les services de la déchèterie sont payants pour les professionnels depuis 5 ans. Seuls les flux qui occasionnant des dépenses à la collectivité sont considérés. Le montant facturé en est fixé au cout exact généré pour elle.

Au total, la somme de prestations appelées en 2024 s'élève à 2 154.12 € (contre 7 923€ en 2023) pour un total approximatif de 5 entreprises (contre 26 entreprises facturées en 2023). Il faut noter que depuis le début de l'année 2024, les entreprises du BTP qui sont soumises à la Redevance spéciale bénéficient de 12 passages compris dans leur tarification par an à la déchèterie intercommunale. De ce fait cela réduit de manière importante les facturations hors redevance spéciale.

## **8. DFCI**

➤ **DFCI**

Un dossier de financement d'une 4e tranche a été déposé auprès du FEADER via les services de la CDC pour un montant prévisionnel de travaux de 231 000€ pour 4 créations et 6 mises aux normes.

Nous sommes dans l'attente d'un retour concernant notamment la maitrise du foncier.

➤ **Protection des zones habitées contre les incendies – Interface**

L'année 2024 marque la fin de l'expérimentation à proprement parler.

En effet, bien que les travaux n'ont pu être terminés en 2023, ils ont pu être poursuivis en 2024 ;

marquant ainsi la réalisation concrète des zones d'« interface », renommées Zones Tampons Exceptionnelles – ZTE.

L'expérimentation avait pour objectif principal, la réalisation d'un dispositif de protection incendie, venant renforcer l'efficacité des OLD et réduire l'intensité d'un sinistre ; mais également d'envisager la transposition de la mise en œuvre de ce dispositif à l'échelle régionale, voire nationale.

Dans le cadre du travail expérimental, la Communauté de Communes et l'ensemble des acteurs du projet sont parvenus à faire inscrire la notion de ZTE au nouveau Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) 2024-2033 ; témoignage d'un engagement à long terme pour ce dispositif dédié à compléter et renforcer la protection des biens et des personnes et la préservation de notre environnement.

Un rapport d'expérimentation complet, détaillé, a été rédigé et a été transmis pour validation aux divers partenaires concernés.

Une fiche pratique, méthodologique, destinée à toute collectivité, ou EPCI, désireuse de réaliser un dispositif de type ZTE a été réalisée et était également en cours de validation en décembre 2024.

Enfin, M. le Préfet de Haute Corse, après une visite sur site et une présentation de l'expérimentation et ses perspectives de valorisation, a validé l'expérimentation !

En outre, opérationnellement parlant, de nombreuses actions ont dû être menées en 2024.

Tout d'abord, d'un point de vue travaux, les travaux de ZTE entrepris en 2023 ont été poursuivis par le service des Forestiers Sapeurs de la Collectivité de Corse, mais non sans difficultés.

Concernant la progression des travaux de Ghisoni et Lugo, ceux-ci ont quelque peu avancé, mais n'étaient toujours pas achevés en décembre 2024. La finalisation de ces travaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

En ce qui concerne San Gavinu, les travaux s'avèrent beaucoup plus complexes puisque les ressources disponibles des Forestiers Sapeurs et la zone concernée, ne leur permettent de travailler essentiellement que manuellement. Aussi, devant les difficultés rencontrées, d'autres moyens, mécaniques, vont être mis en œuvre par la Collectivité de Corse mais ne seront engagés qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Enfin, les travaux de la ZTE de Pietrosu ont quant à eux été terminés avant la saison estivale 2024.

Cependant, la simple création de ces ZTE ne garantit pas une efficacité sur le long terme. C'est pourquoi, il était impératif d'envisager la pérennisation et la valorisation de ces zones.

À ce titre, dès début 2024, plusieurs réflexions sur les voies envisageables pour garantir le maintien en état de ces interfaces ont donc été engagées (exploitation agricole, forestière, sylvo pastoralisme, ...) en lien avec le PAT.

Au cours de l'année 2024, des visites terrain avec la chambre d'agriculture ont donc été organisées sur les 4 ZTE concernées et des conclusions d'études (parfois partielles du fait des travaux non terminés) ont été transmises à la Communauté de Communes et aux élus des communes concernés.

D'après les conclusions des études, la valorisation de ces ZTE pourrait se concrétiser par :

- Un projet d'implantation d'une châtaigneraie sur Ghisoni ;
- La restauration et garnissage de la châtaigneraie existante et l'installation d'un élevage (à déterminer) sur Lugo Di Nazza ;
- L'installation d'une exploitation maraîchère ; l'extension de l'exploitation viticole ; et

l'installation d'un élevage (à déterminer) sur Pietrosu ;

- La restauration et garnissage de la châtaigneraie existante sur San Gavinu.

A cet effet, un travail sur la « maîtrise foncière » a commencé à être engagé avec les élus ; travail qui nécessite des démarches longues ; et, encore plus pour les secteurs dont les travaux ne sont pas encore terminés.

## 9. Leader

- **Programme Leader 6.0 – Accélérer la résilience alimentaire dans le Fium'Orbu Castellu**

La communauté de communes a déposé une candidature en mars 2024 autour de la résilience alimentaire.

## 10. Plan paysage

2024 a marqué la finalisation du plan paysage. La stratégie finale et les actions qui en découlent ont été validées par les élus dans un document riche et très documenté. Ce travail de fond est intégré dans celui sur l'élaboration du SCOT.

## 11. Plan Alimentaire Territorial

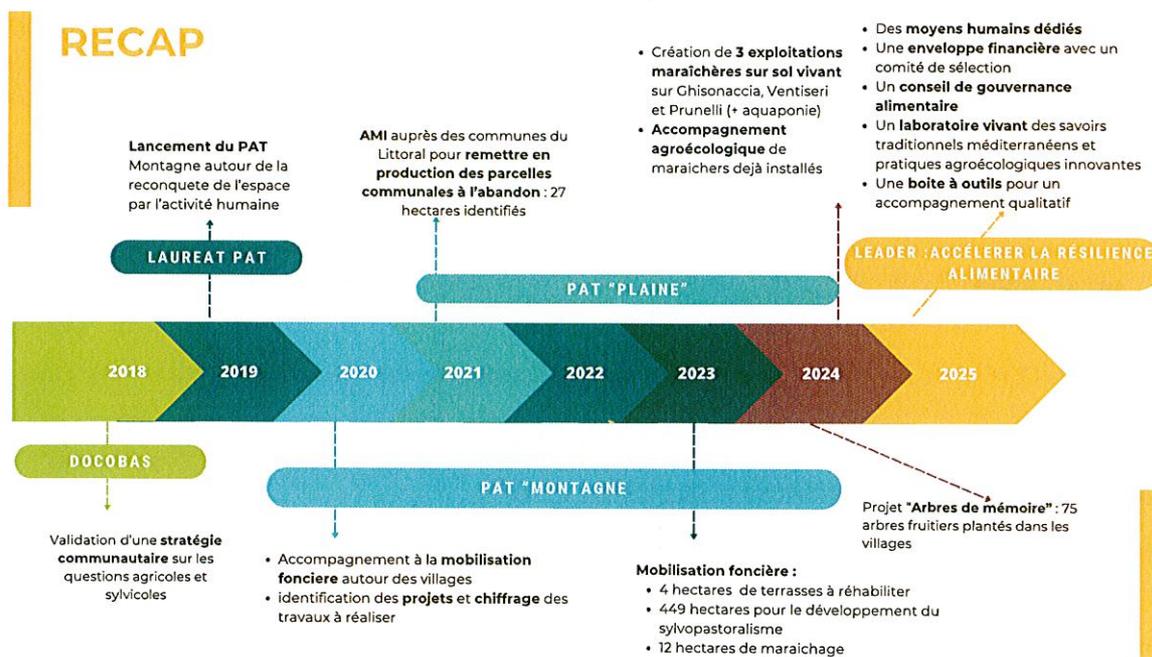
Le projet alimentaire territoire, mise en place depuis 2020 et récemment labellisé niveau 2, est organisé en 2 axes :

- Un PAT *Montagne* « reconquête de l'espace par l'activité humaine » : aménagement des terrasses de village pour y développer jardins et vergers et développement du sylvopastoralisme
- Un PAT *Plaine* « produire local et sain pour nourrir nos enfants » : valorisation de parcelles communales pour une production maraichère de proximité en agroécologie et approvisionnement de la restauration collective

2024 aura permis :

- La mise en place du projet « arbres de mémoire avec 75 arbres fruitiers plantés dans les villages ou plaine selon les communes volontaires. Ces arbres sont issus de greffage de variétés anciennes présentes sur la comcom ou dans les territoires voisins.
- Un travail de collaboration entre l'expérimentation Interface et le PAT avec des études réalisées sur les surfaces démaquisées pour envisager comment les mettre en production sur Ghisoni, San Gavinu, Lugo di Nazza, Pietroso
- Un accompagnement par la chambre d'agriculture des projets sur les villages pour l'élaboration des cahiers des charges et des demandes de financement
- L'accompagnement agroécologique de maraichers déjà installés
- La rencontre des acteurs de la restauration collective pour identifier les besoins de mutualisation (outil de gestion de stock) et les freins à un approvisionnement local

## RECAP



## 12. Développement économique

Dans le cadre de la compétence « actions de développement économique », la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu (CCFC) a conventionné avec la Collectivité de Corse (CDC) et l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour une déclinaison territoriale du Schéma de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse, dans le but de favoriser les actions en faveur du tissu économique du territoire.

La première étape a été de renforcer l'information aux entreprises avec la mise en place de permanences régulières : 4 avec l'Adec (25/01, 18/04, 18/07 et 17/10) et 2 avec la CCI (18/09 et 28/11). Une communication conjointe est mise en place systématiquement.

La deuxième étape est déclinée dans la partie orientations du présent document.

## 13. Ecotourisme

### ▪ Programme Leader 5.0 - Écotourisme en Corse Orientale

2024 fut la dernière année du programme LEADER sur l'écotourisme.

Les dépenses de fonctionnement engagées depuis le début de cette action ont été prises en charge, à hauteur de 90% (+ 15% des dépenses salariales pour les frais de fonctionnement), par les crédits affectés à ce programme.

Des conventions ont été signées pour un montant d'environ 3 millions € d'aide financière (CDC + Feader). Cela mobilise l'enveloppe initiale, le reliquat des autres GAL non fonctionnels et nous sommes aujourd'hui en « *surprogrammation* ».

Étant donné le peu de dossiers en fin d'instruction, le comité de programmation ne s'est pas réuni.

L'animation du réseau d'Écotourisme et les actions afférentes ont été confiées à l'office de tourisme.

## **14. Mobilité**

(Rappel : la CCFC s'est saisie de la compétence mobilité au cours de l'année 2021).

### **Élaboration d'un plan de déplacement et de mobilité simplifié**

Le conseil communautaire a validé le principe de lancer un **plan de déplacement et de mobilités simplifié** le 18 décembre 2023. L'ANCT finance à 100% l'ingénierie au travers d'une prestation INDDIGO.

Les premiers comités de pilotage ont permis la réalisation d'un diagnostic mobilité et l'identification des premières pistes d'action :

- Création d'une ligne régulière de bus sur la plaine
- Desserte en transport collectif des autres communes
- L'évolution du service de location moyenne et longue durée de VAE
- Les actions favorisant l'essor de la pratique cyclable
- Le covoiturage de moyenne et longue distance
- La communication sur les services de mobilité
- La programmation et le suivi du schéma cyclable
- La gouvernance et le suivi du PDMs

Ces pistes de travail doivent être approfondies et des arbitrages réalisés.

### **Service de location longue durée de vélo à assistance électrique**

Opérationnel depuis avril 2022, avec plus de 180 personnes bénéficiaires, la 6ième et dernière session de location a eu lieu en novembre 2024. Pour rappel, cela concerne une flotte de 40 vélos à assistance électrique.

La priorité sera de définir les suites à donner ou pas à ce service.

### **Stationnement**

La communauté de communes a conseillé les communes sur le mobilier urbain et le choix des emplacements pour favoriser le stationnement vélo sur le territoire. Investissement de faible coût, rapidement opérationnel, cela permettrait de donner une visibilité à l'engagement du territoire sur ces sujets. Pour l'instant, peu de communes se sont engagées dans cette voie.

### **Suggestion d'itinéraires de cyclotourisme**

La valorisation des itinéraires de cyclotourisme proposés dans le cadre du schéma vélo s'est faite via le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale et le site internet de l'office de tourisme.

## 15. Habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain démarrée au mois de Juin 2023 (faisant suite à une première OPAH-RR mise en place sur le territoire en 2017) portée par la Comcom avec le soutien de l'Etat et de la CdC.

Un chargé de mission en régie dans les locaux afin de conserver la volonté de guichet unique au sein même du territoire : accompagnement gratuit des ménages dits modestes et très modestes (conditions de ressources) sur l'ensemble du parcours de demande de subventions MaPrimeRénov' en fonction du projet de travaux de leur logement (adaptation du logement, économie d'énergie et résorption de dégradations). En cas d'accord de l'Anah pour ce type de dossier, un financement complémentaire de la ComCom et de la CdC est octroyé au pétitionnaire permettant de réduire considérablement le reste à charge, voire de l'annihiler

Par ailleurs, la ComCom a signé en fin d'année 2024 une convention cadre avec l'AUE et la DREAL afin d'unifier le parcours entre les grands dispositifs d'aide MaPrimeRénov' et ORELI concernant les projets de rénovation énergétique performante : accompagnement réalisé par un seul interlocuteur au sein de la Comcom permettant de faciliter et fluidifier l'accès à ces subventions pour les bénéficiaires du territoire Fium'Orbu Castellu.

Malgré un resserrement des conditions d'accès aux subventions Anah concernant les travaux de rénovation énergétique, le service présente les chiffres suivants :

**59 dossiers notifiés** au cours de 2024 / **89 dossiers notifiés** et **42 dossiers soldés** en 18 mois

Dans la continuité du fonctionnement OPAH-RR, l'aide à l'ingénierie (équipe opérationnelle) de l'OPAH-RU est répartie sous convention entre les partenaires du dispositif : CCFC, Collectivité de Corse et Anah.

Le nombre de contacts, dossiers déposés et notifiés au cours de l'année 2024 confirment la dynamique du programme.

Tableau détaillant la répartition des dossiers notifiés par type de travaux de l'OPAH-RU à la fin de l'année 2024 :

		2023	2024	TOTAL			
Nombre dossier <b>PO</b> <b>Très Modeste</b>	Travaux MaPrimeAdapt'	9	26	35	39%	83%	
	Travaux MaPrimeRenov'	13	21	34	38%		
	Travaux Ma Prime Logement Decent	1	4	5	6%		
Nombre dossier <b>PO</b> <b>Modeste</b>	Travaux MaPrimeAdapt'	0	2	2	2%	11%	
	Travaux MaPrimeRenov'	2	4	6	7%		
	Travaux Ma Prime Logement Decent	0	2	2	2%		
Nombre dossier <b>PB</b>	INTERVENTION LOURDE		0	0	0	0%	6%
	AMELIORATION	AUTONOMIE	0	0	0	0%	
		ECONOMIE D'ENERGIE (>35%)	3	0	3	3%	
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0%	
		REHABILITATION (ID>0,35)	2	0	2	2%	
		RSD / DECENCE	0	0	0	0%	
		TRANSFORMATION USAGE	0	0	0	0%	
	LOC AVANTAGES	LOC 1	5	0	5	100%	
		LOC 2	0	0	0	0%	
		LOC 3	0	0	0	0%	
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>59</b>	<b>89</b>			

## 16. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

➤ Le CRTE : le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Au cours de l'année 2024, et comme l'année précédente, les projets intercommunaux et communaux inscrits sur le tableau de bord en 2022 ont fait l'objet d'une revue afin d'en indiquer l'avancement.

Côté bilan financier CRTE 2022/2024 : l'Etat indique qu'un montant de 4 810 988,054 € de subventions a été attribué à des projets sur le territoire Fium'Orbu Castellu (hors PTIC) dont 1 878 522,72 € concernant les projets inscrits au CRTE.

Une évolution du dispositif est souhaitée par les services de l'Etat prenant la forme d'un avenant pour la période 2025 – 2026. Celle-ci sera développée dans les orientations 2025 du présent document.

## 17. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola

Au cours de l'année 2021, la CCFC a modifié ses intérêts communautaires pour y intégrer les études relatives au projet d'hôpital public local.

En 2023, après la réunion de plusieurs commissions santé et plusieurs rencontres avec l'ARS, l'hôpital de Bastia et les acteurs de santé du territoire, les discussions avec l'ARS ont abouti à un document de programmation à 2 piliers dont la programmation sera mise en œuvre à compter 2024.

En 2024 :

- Renforcement des consultations avancées (convention avec urologue et Gynécologue, mise en place d'un échographe)
- Ouverture de la maison médicale de garde (Aout 2024)

## II. Résultats financiers 2024

Dans l'attente du CFU (compte financier unique), les résultats issus des données non encore consolidées sont les suivantes :

2024	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	4 327 295 €	5 490 265 €
Investissements	2 808 029 €	2 281 716 €

Résultat N Fonctionnement		1 162 970 €
Résultat N Investissement		- 526 313 €

RAR	Dépenses 77 401 €	Recettes 51 549 €
-----	-------------------	-------------------

Report N-1 Fonctionnement		2 560 851 €
Report N-1 Investissement		748 613 €
Résultat Fonctionnement		3 723 821 €
Résultat Investissement		196 448 €

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
- Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
- Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
- La TEOM
- La Redevance spéciale
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels.

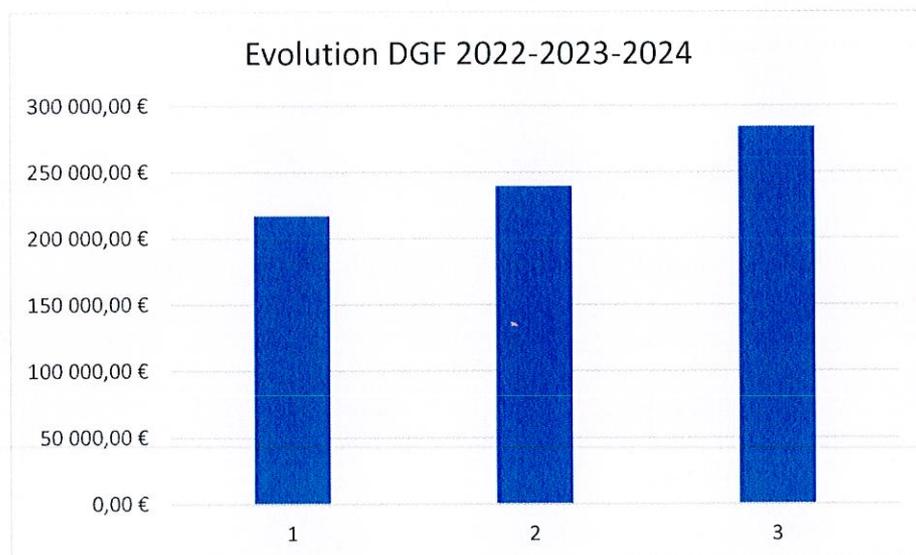
Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

### ➤ Recettes de fonctionnement

- Dotations de l'Etat DGF :

	DGF
2022	216 946,00 €

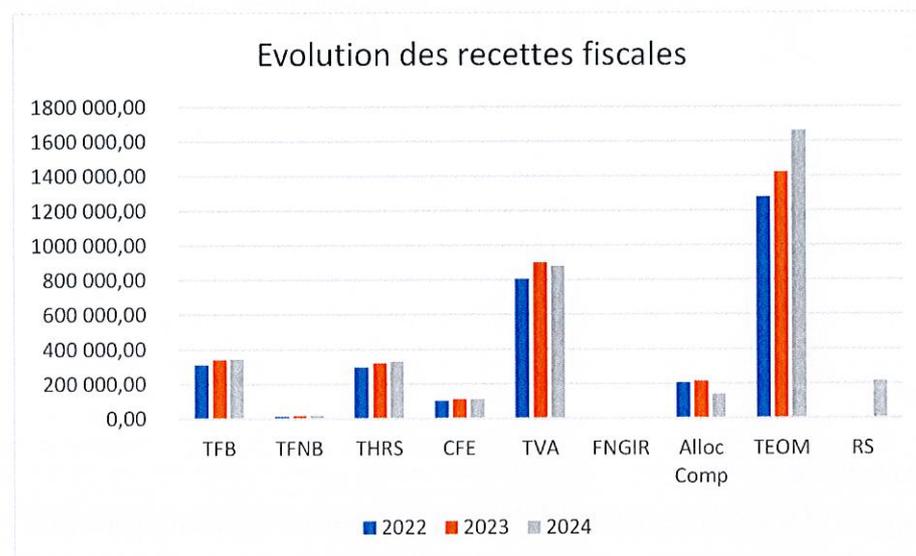
2023	239 428,00 €
2024	284 088,00 €



- Produits de la fiscalité

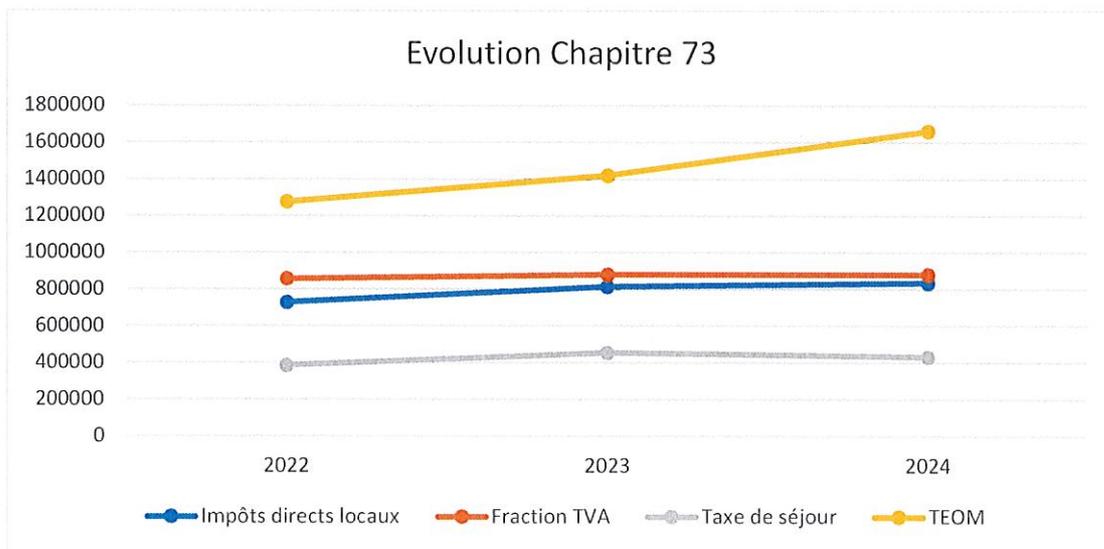
La fiscalité directe est une source importante de recettes pour les collectivités territoriales.

Cette année 2024 a été marquée par une augmentation des produits issus de la fiscalité directe locale du fait de l'augmentation du point de TEOM (+241k€) et de la mise en place de la RS (+215k€)



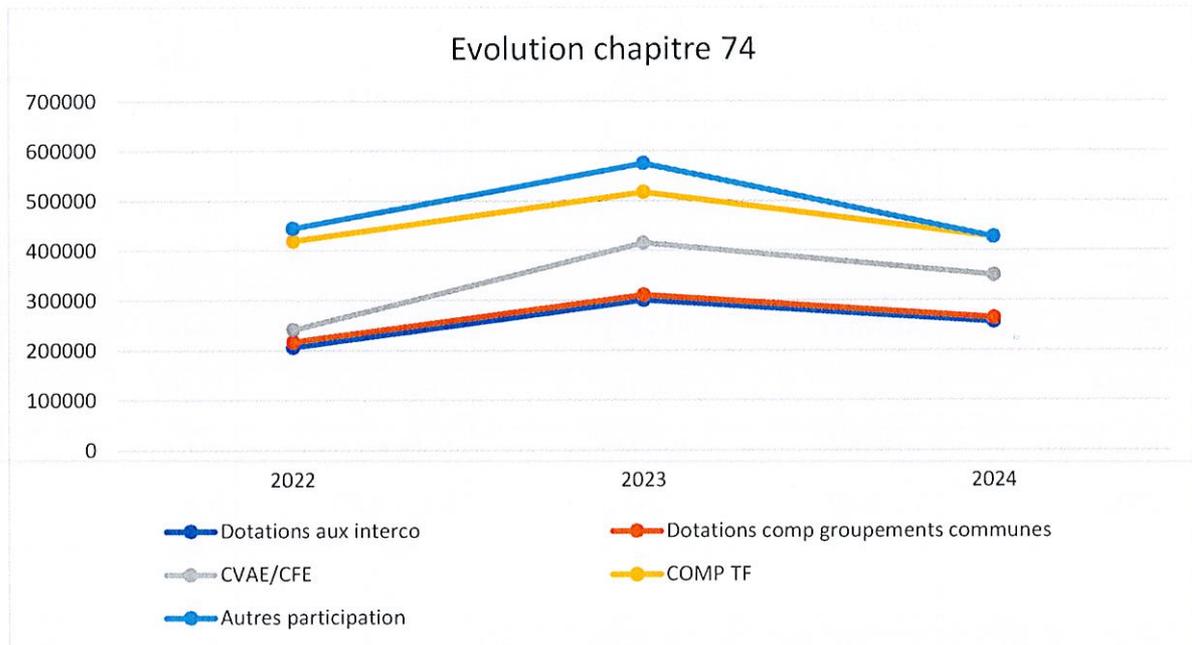
	2022	2023	2024	Evolution en € 23/24
TFPB	310 451 €	341 374 €	344 250 €	+ 3 K €
TFPNB	13 267 €	17 675 €	18 075€	Stable
THRS	295 848 €	320 334 €	329 669 €	+ 9 K €
CFE	101 919 €	110 556 €	110 960 €	Stable
TVA	804 209 €	879 872 €	879 614 €	Stable
FNGIR	3 904 €	3 904 €	3 904 €	Stable
Alloc Comp	10 837 €	10 774 €	7 959 €*	-3 K €
TEOM	1 276 993 €	1 420 664 €	1 662 597 €	+ 241 K €
RS			215 658 €	+215 k €

\*perçu : 167 288€ - reversement part CPS communes : 159 329€



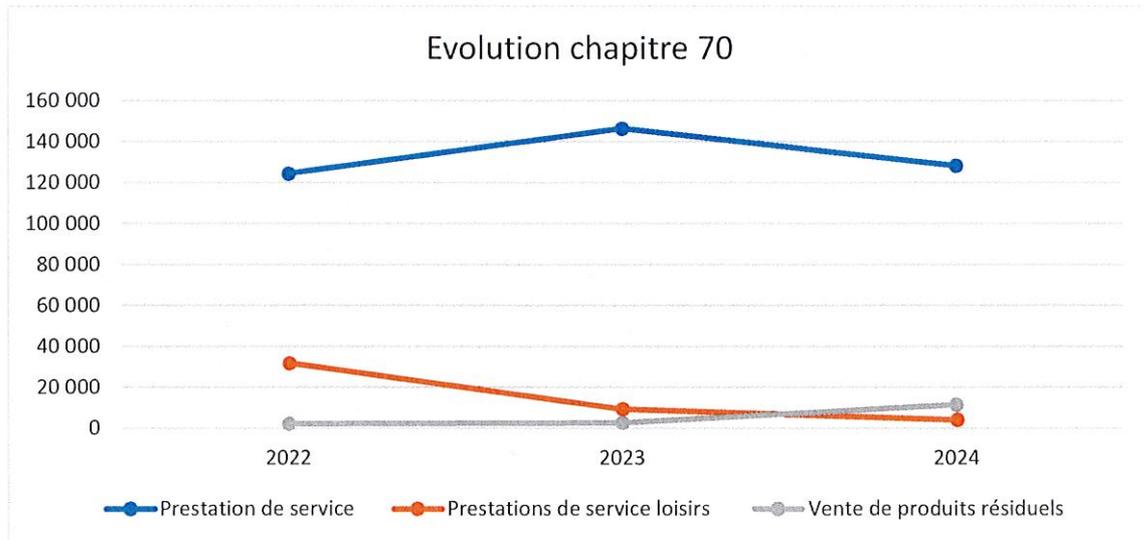
	2022	2023	2024	Evolution en €
Impôts directs	728 791 €	813 381 €	835 587 €	+ 22 K €
Fraction TVA	856 490 €	879 872 €	879 614 €	stable
Taxe de séjour	384 771 €	454 027 €	431 175€	-22 K €
TEOM	1 276 993 €	1 420 664 €	1 662 597€	+ 241K €
FNGIR	3 904 €	3 904 €	3 904 €	Stable
Autres impôts	3 807 €	2 981 €	0 €	- 3 K €

Paris hippiques	3 184 €	6 382 €	3 364 €	- 3 K €
-----------------	---------	---------	---------	---------

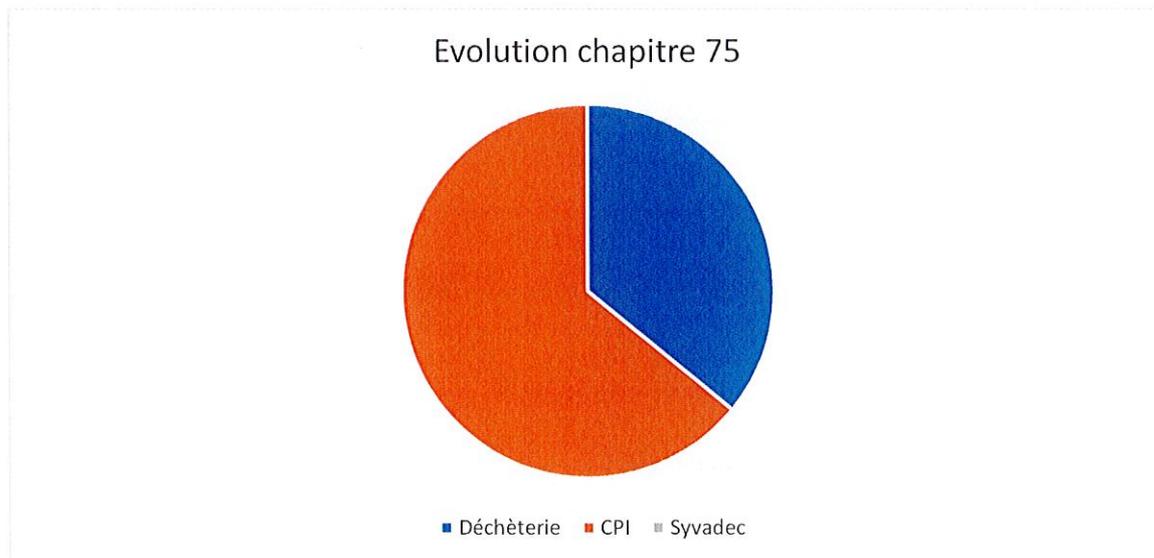


	2022	2023	2024	Evolution en €
DGF	206 109 €	300 083 €	257 074 €	- 43 K €
Dotations compensation groupement communes	10 837 €	10 774 €	7 959 € *	- 3k €
CVAE/CFE	24 583 €	104 481 €	85 420 €	- 19 K €
Compensation TF	177 842 €	101 774 €	76 682 €	- 25 K €
Autres participations	25 003 €	57 585 €	61 454 €	+ 32 K €

\*perçu : 167 288€ - reversement part CPS communes : 159 329€



	2022	2023	2024	Evolution en €
Prestation de service (instruction actes urbanisme, VHU)	124 328 €	146 345 €	128 159 €	- 18 K €
Prestation de service loisirs (piscine)	31 765 €	9 430 €	4 087 €	- 5 K €
Vente produits résiduels (rachat ferrailles)	2 146 €	2 640 €	11 517 €	+ 9 K €



	2022	2023	2024	Evolution en €
Déchèterie	9 210 €	7 923 €	11 251 €	+ 3 K €
CPI	18 186 €	19 671 €	20 060 €	Stable
Soutien incitatif Syvadec	45 960 €	29 996 €	0 €	- 30 K €

➤ Recettes réelles d'investissement

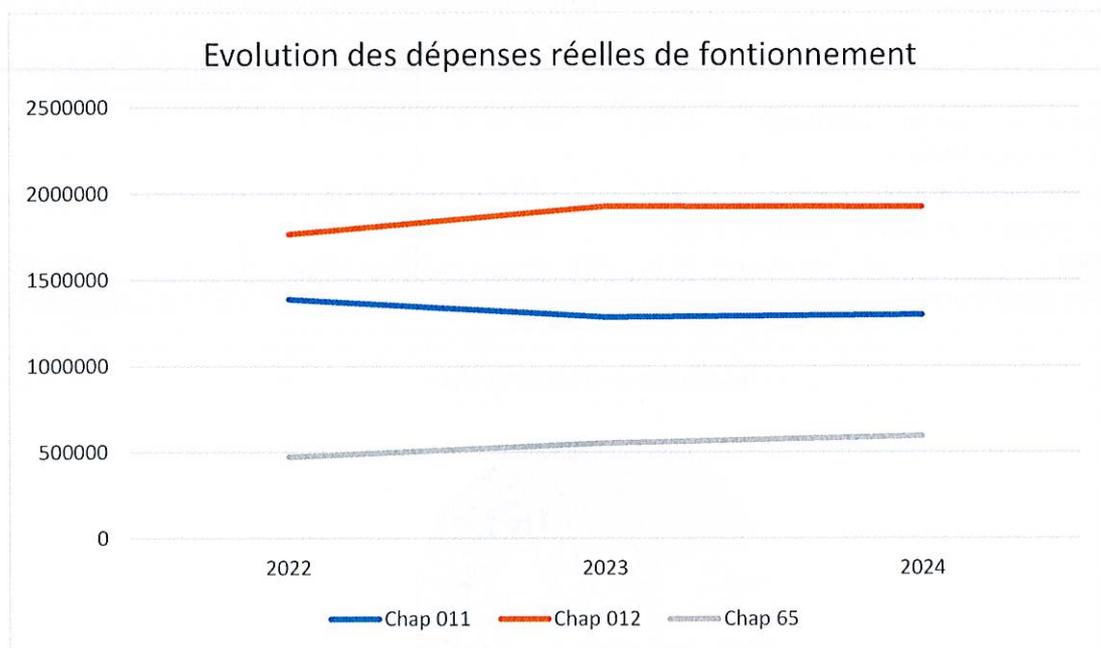
Au total, les recettes réelles d'investissement (réelles et d'ordres) s'élèvent à 3 901 837 € contre 3 580 754 € en 2023.

La moyenne du financement des investissements s'élève à 70%.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Au total elles s'élèvent à 5 046 826 € en 2024 contre 4 576 866 € en 2023.

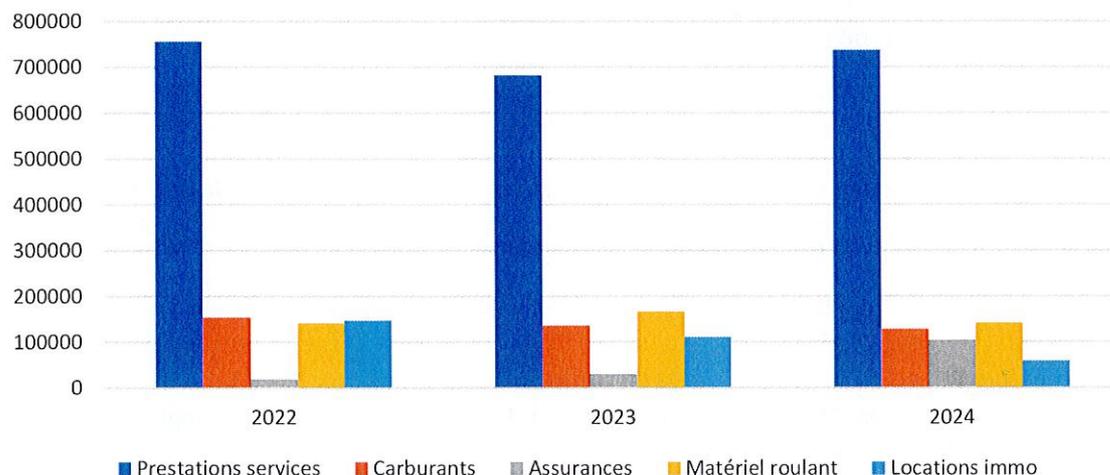
	2022	2023	2024	Evolution en €
<b>Chapitre 011</b>	1 387 869 €	1 283 445 €	1 296 079 €	+ 9 K €
<b>Chapitre 012</b>	1 765 483 €	1 925 965 €	1 921 597 €	- 4 K €
<b>Chapitre 65</b>	473 569 €	550 580 €	592 524 €	+ 42 K €



Les principaux postes de dépenses au chapitre 011 :

	2022	2023	2024	Evolution en €
Prestations de services (art 611)	756 451 €	681 970 €	736 759 €	+ 55 K €
Carburants (60622)	153 819 €	135 946 €	128 674 €	- 7 K €
Assurances (art 6168 et 6184)	18 571 €	30 103 €	103 898 €	+ 74 K €
Matériel roulant (art 61551)	141 570 €	166 559 €	141 187 €	- 25 K €
Locations immobilières (art 6132)	146 787 €	110 915 €	58 443 €	- 52 K €

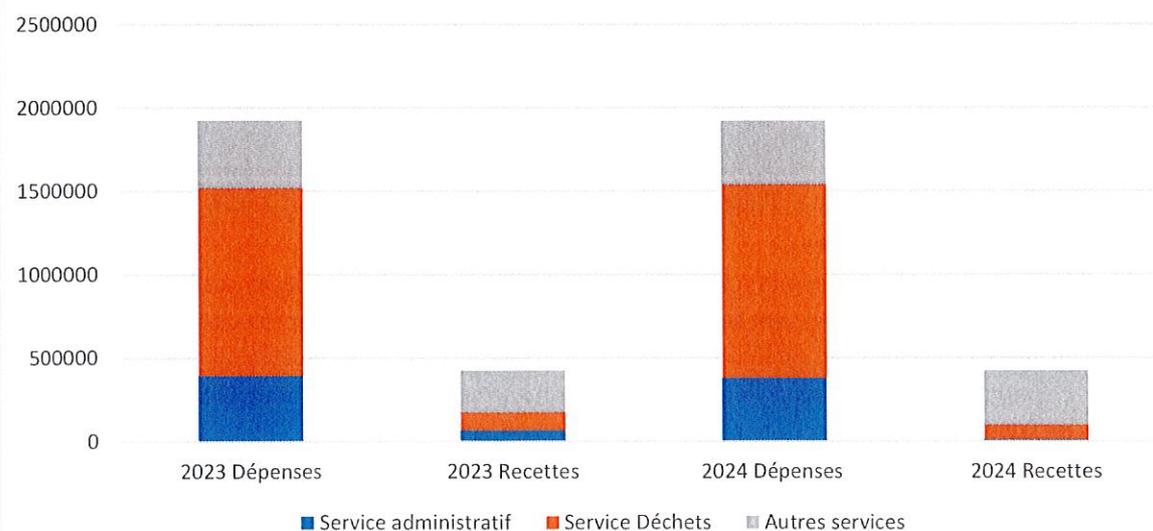
## Principaux postes de dépenses du chapitre 011



## -Chapitre 012 : dépenses de personnel :

		Services généraux	Service Déchets	Autres Services	Total
2023	Dépenses	394 543 €	1 124 731 €	406 691 €	1 925 965 €
	Recettes	67 729 €	105 924 €	250 606 €	424 259 €
2024	Dépenses	380 758 €	1 157 942 €	382 996 €	1 921 696 €
	Recettes	12 476 €	85 963 €	323 837 €	422 274 €

## Evolution des dépenses de personnel



Une stabilisation des dépenses de charges du personnel (chapitre 012) est à noter en 2024.

Cette stabilisation s'explique par :

-Une régularisation de la prime d'assurance du personnel à notre avantage en 2024 (cotisation 67 600€ contre 76 000€ en 2023) soit (-8,4k€)

-Une régularisation de la cotisation URSSAF de 41 365€ avait impacté le Budget de 2023 par rapport à celui de 2024. (Soit -41k€)

-L'arrêt de l'activité piscine en septembre 2024 a entraîné une baisse des dépenses de personnel (-5k€)

**NB :** Pour 2025, il est à prévoir une augmentation des dépenses de personnel pour les raisons suivantes :

- Une augmentation des dépenses d'assurances du personnel est à prévoir suite à la sinistralité importante de 2024 et la signature d'un nouveau contrat suite à la résiliation de notre assureur précédent). Cette augmentation sera de l'ordre de 15k€ annuels.
- L'augmentation de 3% des cotisations CNRACL (LF 2025) entraînera une augmentation de l'ordre de 18k€ annuels à effectif constant.
- Le recrutement d'un agent de catégorie A et d'un agent de catégorie B sur le pôle culturel au cours de l'année 2025 entrainera une augmentation des dépenses de personnel de l'ordre de 39k€.
- Le recrutement éventuel d'un personnel supplémentaire dans le service habitat durable (financé à 80%) en cours d'année 2025 (13k€ financé à 80% soit un coût de 2 600€)
- Soit une augmentation prévisible d'au moins 85k€ pour l'année 2025

➤ Dépenses investissement

Au total elles s'élèvent à 4 008 619 € en 2024 (réelles et d'ordres) contre 2 832 140 € en 2023.

➤ Epargne et dette

Un emprunt a été souscrit en 2023 pour l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu d'un montant de 600 000 € sur 25 ans.

Les intérêts et les annuités de cet emprunt seront réglées annuellement à compter de l'année 2024.

Pour rappel :

- L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
  - L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement auquel sont soustrait les intérêts de la dette. Elle représente le socle de la richesse financière.
  - L'épargne nette est égale à l'épargne brute donc on soustrait le remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel.
- Epargne de gestion

Pour l'année 2025, l'épargne de gestion s'élève à 1 162 970€ €.

- Epargne brute

Pour l'année 2025, l'épargne brute s'élève à 1 147 360 €.

- Epargne nette

Pour l'année 2025, l'épargne nette s'élève à 1 126 960 €.

- Année désendettement

### III. Orientations 2025

La loi de Finances 2025 a été publiée, elle mettra à contribution les collectivités au redressement des finances publiques. Aussi, il conviendra de prendre en compte ces éléments contextuels dans le cadre des prévisions budgétaires 2025 :

- En premier lieu, l'article 109 de la LF 2025 concerne le gel de la fraction de TVA reversées aux collectivités :

En 2025, le produit affecté à chaque collectivité sera égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024.

- D'autre part, l'article 186, crée le "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales", dit Dilico, pour un montant d'1 milliard d'euros :

Le dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre. La première concerne les communes et EPCI (500 millions d'euros) et sera établie sur la base d'un "indice synthétique de ressources et de charges". Seules les communes et intercommunalités ayant un indice supérieur à 110% de l'indice moyen seront contributrices. Et pour celles-ci, le prélèvement ne pourra excéder 2% de ses recettes de fonctionnement. Nous sommes dans l'attente des informations relatives à notre collectivité de la part des services de l'Etat.

- Augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 prévoit une augmentation de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une nouvelle augmentation de 3 points chaque année jusqu'en 2028. Pour notre collectivité cela représentera une augmentation pour 2025 d'environ 18k€ par rapport aux cotisations CNRACL versées en 2024.

- Réduction du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

Cette mesure a été supprimée par le Sénat, le taux de remboursement du FCTVA, est maintenu à un taux de 16,404 %, en lieu et place de la baisse à 14,85 % fixée initialement.

## 1. Culture – projets structurants

- Les travaux relatifs aux ouvrages communautaires de l'École des arts et de la Médiathèque à proximité de la cité scolaire du Fium'Orbu sont en cours. Ils sont prévus jusqu'en décembre 2025 pour un montant de 4,5M €HT.

Ces projets ont bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 71% pour l'École des arts (un financement complémentaire a été demandé sur le fond de territorialisation de la CDC) et à hauteur de 80% par la DGD Bibliothèques (DRAC) pour la médiathèque. Un emprunt de 800k à 1M€ devra être contracté en 2025 pour couvrir le reste à charge de la collectivité en investissement.

- En parallèle, au cours de l'année 2024, la CCFC a travaillé sur le futur fonctionnement de ces structures par la mise en place d'ateliers de travail (COTECH) intégrant les acteurs culturels et les institutionnels de la culture et par la tenue d'un COPIL afin de restituer les travaux et avancements, le Conseil est informé au fur et à mesure de l'avancement lors des conseil communautaires. Les actions en cours de réalisation sont les suivantes :
  - Publicité pour le **recrutement** du responsable du pôle culturel en cours, puis un 2<sup>e</sup> personnel de catégorie B viendra compléter l'équipe constituant le pôle culturel AU COURS DE L'ANNÉE 2025.
  - Elaboration des **projets de règlements intérieurs et conventions d'occupation du domaine public** concernant l'École des arts qui seront présentés au Conseil communautaire pour vote
  - Projet de création d'un **Conseil des usagers consultatif** pour l'École des arts (qui sera composé de la moitié+1 d'élus communautaires et de futurs usagers associatifs pour le reste. Le Conseil communautaire sera amené à délibérer pour sa création et sa composition.
  - **Rapport d'études sur les modalités de mise en exploitation** des 2 structures avec projection des dépenses et recettes de fonctionnement sur 20 ans présenté en commission finances, en COPIL culture et prochainement présenté au Conseil Communautaire. Au regard de ce rendu, le fonctionnement des 2 structures devrait peser sur le budget de fonctionnement de la CCFC à hauteur de 220 à 300k€/an hors année de maintenance lourde.
  - Un appel d'offres pour la fourniture des équipements mobiliers et matériel scénique est en cours de formalisation et va être lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour lequel un plan de financement sera soumis au vote.

### Pour mémoire,

- o Concernant la **médiathèque**, la programmation culturelle sera portée par la CCFC
- o Concernant l'**École des arts**, la programmation est assurée par chacune des associations ayant vocation à utiliser la structure dans le cadre de ses **activités respectives**, tout en pouvant contribuer chaque année à un **projet d'École commun**.

## 2. SCoT

Le Scot est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'urbanisme.

Un Scot détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

Le 8 octobre 2021, le Conseil Communautaire a délibéré pour approuver le lancement de la procédure d'élaboration du Scot sur le périmètre de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu.

Le 26 avril 2022, le Préfet de Haute Corse a pris un arrêté fixant le périmètre du SCoT, la CFC et les communes ont effectué les démarches de publication.

Une étude d'AMO pour l'élaboration du SCoT est en cours pour un montant de 54 750 €HT financée à 70% par la CDC (DQ).

Les missions de cette AMO sont les suivantes :

- Elaborer un diagnostic (qui servira de base au document prévu à l'article L.141-15-1° du C.U., dont l'élaboration incombera au bureau d'études chargé de l'élaboration du SCoT) et accompagner le maître d'ouvrage dans l'écriture de la préfiguration du projet de territoire (ou de pistes de projet alternatives) qui servira de base à la démarche de concertation et aux consultations en vue de la passation de marchés de prestations intellectuelles ;
- Accompagner la CCFC dans la définition des besoins de prestations à externaliser et l'estimation des coûts (urbanistes, environnementalistes...),
- Assister la communauté de communes dans le choix des prestataires (urbanistes, environnementalistes...);
- Assister la CCFC dans la constitution des documents relatifs aux différentes consultations et accompagner la communauté de communes dans la sélection des candidats ;
- Accompagner la coordination des différents acteurs, experts, études qui interviendront dans le processus d'élaboration du SCoT, piloter et superviser leurs travaux et productions ;

L'étape suivante consiste au lancement du marché de maîtrise d'œuvre du SCoT, dont le dossier de consultation des entreprises est finalisé et dont le plan de financement est le suivant :

Coût estimatif 200 000 €HT.

- 60% DGDU (Etat)..... 120 000 €
- 20% Collectivité de Corse (DQ)..... 40 000€
- 20% Communauté de Communes soit ..... 40 000€

Cependant la CCFC rencontre des difficultés liées au plan de financement et notamment au regard de la part demandée à l'Etat par le biais de la DGDU qui annonce ne pas pouvoir réceptionner notre demande de financement (60% du coût) en raison de l'ouverture d'un appel à projets spécifique au mois de juillet 2025 auquel nous devons répondre. Sans accusé de réception du dépôt de la demande de financement, l'attribution de l'appel d'offre avant cette date nous priverait de subvention de ce fond.

### **3. Compétence GEMAPI**

Le marché relatif à l'étude définissant les conditions d'exercice opérationnelle de la compétence GeMAPI sur le périmètre de la CCFC a été notifié pour un montant de 127k €HT et est financé à 80% par le Comité de Massif et l'Agence de l'eau.

L'étape suivante consiste à la restitution de l'étude prévu en avril 2025, à partir de laquelle les priorités d'intervention devront être définies, le vote d'une taxe GEMPI et le recrutement d'un personnel (ingénieur) dédié devra être envisagé pour pouvoir exercer cette compétence obligatoire.

En effet, le montant des travaux à programmer sera très important et impactera le budget de la collectivité de manière significative sur plusieurs années, ces dépenses après vote du Conseil seront intégrées au PPI de la Collectivité.

### **4. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire**

#### **a. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire**

La Communauté de Communes a acté la réalisation de son 2nd plan de prévention déchets. Il se décline en plusieurs priorités.

##### **➤ Le plan de prévention déchets (PLPDMA)**

- Agir sur la performance de tri (Communiquer sur les actions, Sensibiliser le grand public, Harmoniser la communication sur les points de collecte, Sensibiliser les scolaires en partenariat avec le Syvadec, mettre en place un nouveau mode de financement (RS & TI), étudier la mise en place de la collecte en porte à porte pour les bourgs centres, étudier la mise en place de la collecte « au dépôt » avec puçage et contrôle d'accès pour les OMR sur le reste du territoire.
- Agir sur les biodéchets (Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective : cantines scolaires, CAT ; sensibiliser les enfants au compostage, continuer à distribuer des composteurs individuels et des poules, étudier la mise en place d'une plateforme déchets verts avec broyage, étudier la mise en place du tri à la source des biodéchets pour les habitats verticaux des bourgs centres, étudier la mise en place d'une collecte biodéchets pour les professionnels).
- Agir sur les Déchets d'Activité Économique (Soumettre la Redevance Spéciale aux entreprises et administrations, accompagner les professionnels du BTP à la gestion de leurs déchets en partenariat avec le service habitat durable de la comcom, accompagner les acteurs touristiques du réseau Ecotourisme à une meilleure prévention et gestion des déchets, rechercher de nouvelles filières de valorisation des déchets.
- Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits (Mettre en place l'atelier économie circulaire, donner une seconde vie aux objets via la ressourcerie : construction de la ressourcerie et définir les modalités de gestion, promouvoir la

réparation et le réemploi auprès du public, agir sur des actions globales et transversales, assurer le suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, exploiter les données Compta-coûts)

Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement : « Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. » « Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ».

Cette commission consultative a été convoquée le 21 juillet 2023 et a donné un avis favorable sur les actions proposées dans le plan.

En 2025, la communauté de communes sera accompagnée par un cabinet d'étude pour la rédaction du PLPDMA sur la base des axes stratégiques et des actions préalablement définis. Ce programme inclura un état des lieux, fixera des objectifs et proposera des indicateurs de suivi.

**Ce projet est estimé à 10 000€.**

#### ➤ La redevance spéciale pour les professionnels

Le 30 juin 2023, la CCFC a délibéré en faveur du déploiement de la redevance spéciale auprès des professionnels de son territoire.

L'année 2024 marque la 1<sup>re</sup> année de déploiement de ce dispositif. Plusieurs étapes ont marqué son déploiement :

- La consolidation de la liste des redevables
- Diffusion d'une campagne de communication pour informer les futurs redevables
- Rencontre avec tous les gros producteurs de déchets (environ 150 professionnels)
- Ajustement du règlement de redevance spéciale
- Acquisition et installation d'un logiciel de gestion
- Facturation des redevables (près de 650 redevables facturés en 2024)
- Préparation de la mise en place du contrôle d'accès à la déchèterie

En 2025, il s'agira poursuivre le déploiement du projet et des différentes étapes qui restent à réaliser :

#### A. Mise en place d contrôle d'accès à la déchèterie

Dans le cadre de la redevance spéciale 12 passages par an sont compris dans le tarif dédiée aux professionnels du BTP. Afin de pouvoir comptabiliser ces passages et de les réguler, un dispositif technique de contrôle d'accès sera mis en place en 2025.

## B. Intégration des catégories agriculteurs, administration et bureaux

Il s'agira de référencer l'ensemble des professionnels de ces catégories, de les intégrer au logiciel de gestion de la RS et de leur attribuer un litrage en fonction des critères définis dans le règlement de la RS.

## C. Diffusion d'une campagne de communication auprès des nouveaux redevables

Des supports de communication dédiés aux nouvelles catégories seront réalisés pour les sensibiliser et les informer.

## D. Enquête terrain auprès des nouvelles catégories pour affiner les litrages attribués

Une enquête terrain destinée à identifier les différents types de déchets produits par les nouveaux redevables sera réalisée dans le but d'ajuster au mieux leur RS au service rendu.

## E. Mise à jour du listing des commerces et services (redevables intégrés en 2024)

Chaque année il est nécessaire de réaliser une mise à jour des listings des redevables de la RS.

Le coût prévisionnel du déploiement de l'année 2 de la Redevance spéciale s'élève à 27 000 €

### ➤ Plan biodéchets

La communauté de communes déploie depuis 2023, un plan de réduction des biodéchets destiné à répondre aux objectifs réglementaires suivants :

1. Equiper au moins 95% de la population de la collectivité doit en solution de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 ;
2. Réduire de 50% les biodéchets contenus dans les Ordures Ménagères.

Ce plan se décline en 3 grands axes :

- La collecte des biodéchets en porte à porte des gros producteurs et professionnels ;
- La collecte des biodéchets pour les particuliers en points de regroupement sur les centres bourgs Ghisonaccia, Prunelli, Ventiseri, Solaro plaine (pour les habitats collectifs, les lotissements, les résidences, impasses...). Elle pourra également desservir les habitats verticaux des villages de montagne. ;
- Le compostage individuel, par le biais des composteurs et de mise à disposition de poules est déployé auprès des habitats individuels éloignés des centres bourgs.

Pour rappel le déploiement de la collecte des biodéchets aura lieu dès qu'un exutoire de proximité sera prêt à accueillir les biodéchets collectés sur le territoire de la CCFC. Dans ce cadre et afin d'anticiper les délais d'instructions et de préparation technique du projet, une demande de financement a été déposée auprès du fond vert en 2024.

L'année 2025 sera consacrée à la rédaction des marchés publics d'équipement et à la préparation des supports de communication dans la perspective où les travaux de construction d'une plateforme de compostage auront débuté.

L'estimation du déploiement de ce projet s'élève à 458 800 € HT. Pour l'année 2025 le montant de la dépense est estimé à 186 070 € (collecte et compostage) sous réserve du démarrage des travaux de la station de compostage.

➤ **Quai de transfert**

En 2025, dans le cadre de la poursuite du déploiement de la redevance spéciale des professionnels qui nécessitera des collectes dédiées, cette infrastructure pourra être utilisée en point de rupture de charges.

**Fusion des projets : une recyclerie spécialisée dans la réparation et la vente de D3E**

➤ **Atelier économie circulaire et ressourcerie**

Les projets initialement distincts de l'**atelier économie circulaire** (anciennement atelier bois) et de la **ressourcerie** ont été requalifiés et fusionnent pour donner naissance à une **recyclerie spécialisée qui serait dédiée à la réparation et la vente de D3E** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Suite à une réduction importante du gisement de bois disponible à la déchèterie intercommunale, le projet d'atelier bois a été réorienté vers une mini-ressourcerie spécialisée. Par ailleurs, le projet initial de construction d'une ressourcerie a dû être abandonné en raison d'un changement unilatéral des règles de financement de l'ADEME et de la caducité du permis de construire liée à une modification du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Ainsi, pour 2025, les actions prévues sont les suivantes :

- L'intégration des travaux de VRD, sous réserve de l'obtention d'un financement complémentaire.
- La redéfinition des usages du bâtiment pour en faire une recyclerie spécialisée.
- La réalisation des travaux nécessaires à son ouverture au public.
- La mise en place d'un modèle de contractualisation avec un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

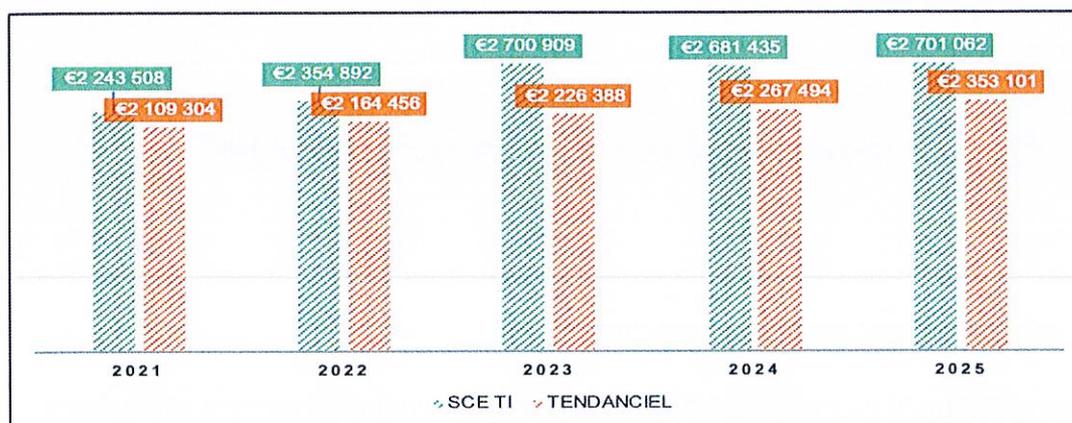
Le montant prévisionnel de l'investissement pour ce projet s'élève à **351 670 €** (VRD, équipement, ERP)

Ce nouvel espace, fruit de l'évolution et de l'adaptation des projets initiaux, permettra de promouvoir l'économie circulaire en favorisant la réparation et la revente de D3E, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à la valorisation des ressources.

### ➤ Fiscalité incitative

L'étude a été réceptionnée en début d'année 2021. Le Conseil Communautaire doit maintenant faire le choix de l'application de cette tarification incitative sur le territoire.

Au niveau financier, voici les perspectives de l'augmentation des coûts en cas de mise en œuvre de la part incitative, en comparaison avec le scénario « tendanciel » c'est-à-dire sur la continuité sans modification.



Le résultat de cette étude et le scénario retenu devra en outre faire l'objet d'une validation de l'Ademe, principal financeur des travaux et investissements nécessaire à sa mise en œuvre.

### ➤ Actions de prévention :

En 2025, plusieurs actions de communication et de prévention dans le cadre du projet de PLPDMA seront déployées :

- Refonte de la signalétique des points de collecte des déchets et de la déchèterie intercommunale. **(84 000 €)**
- Poursuite du renforcement de la communication sur les réseaux sociaux dans le but de diffuser des informations de sensibilisation à la réduction des déchets et les consignes de tri.
- Une campagne de communication sur la thématique de la sobriété et deux événements « un vide dressing » et une « troc party ». **(14 167 €)**
- Une campagne de communication pour sensibiliser et informer sur les consignes de tri **(5000 €)**
- La poursuite de l'optimisation de la collecte avec la réduction des points de regroupement, leur aménagement sécurisation en partenariat avec les communes.
- Poursuite des sensibilisations dans les écoles primaires **(10 000€)**
- Sensibilisation et accompagnement des professionnels gros producteurs de déchets pour les inciter à trier
- Action éco-événement pour inciter les organisateurs d'évènement à réduire et trier leurs déchets **(25 850 €)**
- Refonte du site web de la CCFC avec la création d'un portail dédié aux déchets **(10 000€)**
- La réalisation d'un diagnostic action pour la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective (cantines scolaires). **(30 000€)**

- Distribution de composteurs (20 670 €)

➤ **Etude de l'adhésion du territoire au SYVADEC**

Le SYVADEC est un syndicat régional ayant pour vocation le traitement et valorisation des déchets ménagers de Corse.

La CCFC est actuellement adhérente partielle à ce Syndicat (pour les communes de Chisà et Ventiseri) mais étudie une possible adhésion totale.

A cet égard, la commission finances, le Bureau et les Maires des communes membres ont été réunis à plusieurs reprises et des réunions d'échanges ont eu lieu avec le SYVADEC afin de mesurer les enjeux financiers, techniques et opérationnels d'une possible adhésion totale.

Au cours de l'année, une décision à ce sujet devra être prise par le Conseil communautaire.

**b. Service collecte**

➤ **Extension du maillage du territoire pour la collecte des cartons bruns**

Les anciennes bornes de tri ont été transformées en borne de collecte des cartons bruns par un ferronnier.

41 bornes de collecte des cartons ont déjà été installées sur la partie littorale du territoire. En 2025 il est prévu de travailler sur un projet d'extension du dispositif à la zone montagne et de densifier les secteurs à forte production sur la plaine. Ce projet permettra d'augmenter le captage des cartons, d'éviter leur enfouissement et de réduire leur présence dans les bacs de collecte des ordures ménagères.

Parallèlement, ces bornes seront équipées d'une nouvelle signalétique dans le cadre de l'opération de refonte globale du dispositif sur l'ensemble des points tri.

**Ce projet d'extension est estimé à 60 000 € et nécessitera de réaliser une demande de financement.**

➤ **Réalisation d'un inventaire du matériel de l'atelier**

En 2025, la Communauté de communes envisage de réaliser un inventaire au sein de l'atelier de réparation des véhicules de collecte. Cette opération est essentielle pour optimiser la gestion des pièces détachées, éviter les pertes et anticiper les besoins. Elle permet aussi de mieux planifier les réparations, d'optimiser les coûts et de valoriser le stock disponible. Un inventaire précis améliore la sécurité, la conformité et la gestion comptable.

Un agent administratif travaillera en étroite collaboration sur ce projet avec le chef de l'atelier. Des outils de gestion type logiciel spécialisé, matériel informatique et un marché public dédié, accompagneront la mise en œuvre du projet.

L'acquisition du logiciel de gestion et du matériel informatique est estimé à 5 000 €.

➤ **Optimisation et amélioration de la qualité du service de collecte des déchets**

La collecte des déchets représente la principale dépense de la communauté de communes. Avec la croissance démographique et l'extension du territoire, son optimisation et son amélioration sont désormais essentielles pour garantir un service de qualité et assurer sa pérennité.

Optimiser un service de collecte des déchets est essentiel pour réduire les coûts, améliorer l'efficacité logistique et limiter l'impact environnemental. Une meilleure organisation permet de réduire les trajets inutiles, d'optimiser l'utilisation des ressources et de favoriser le tri et la valorisation des déchets. Cela contribue également à améliorer la qualité du service pour les usagers, à assurer la conformité aux réglementations et à renforcer l'engagement écologique du territoire.

Dans ce cadre il est envisagé d'acquérir un nouveau logiciel de gestion des tournées et de la collecte plus efficient permettant de travailler sur l'optimisation.

**Cette acquisition est estimée à 30 000 € et devra faire l'objet d'une demande de financement**

➤ **Aménagement/ mise aux normes des locaux des services techniques**

Suite à l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu, il conviendrait de réaliser une opération de mise en conformité et d'amélioration des conditions de travail des agents utilisant cette infrastructure. Il est ainsi prévu de réaliser les travaux suivants :

- Création de sanitaires et vestiaires
- Création d'un espace de vie
- Création d'un espace sécurisé dédié au stockage du matériel
- Mise en conformité électrique et structurelle

Le chiffrage de ce projet est en cours, une demande de financement pour la mission de maîtrise d'œuvre sera déposée après vote du Conseil communautaire permettant de chiffrer les travaux nécessaires.

## **5. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface**

L'expérimentation a été prorogée d'une année supplémentaire et doit prendre fin en juillet 2025 animée par une chargée de mission aidée par l'Etat à hauteur de 80%.

Pour autant, le travail de pérennisation et valorisation des ces espaces créés doit être poursuivi.

Les actions à mener sont les suivantes :

- Réunions du Groupe de Travail pour validation définitive de différents documents en vue de les annexer au PPFENI : fiche pratique, outil d'aide à la décision (grille technique d'évaluation) ;
- La finalisation des travaux de ZTE (Zones Tampon Exceptionnelles) sur les communes de San Gavino Di Fium'Orbu, Ghisoni et Lugo Di Nazza ;
- Une demande de mise à jour des études suite aux travaux terminés ;

- Poursuite du lancement des procédures foncières adaptées sur les 4 communes, en vue de la « maîtrise foncière » des ZTE et ainsi de la réalisation des projets de pérennisation (projets agricoles, sylvicoles..);
- Lancement, planification, exécution et suivi des projets de pérennisation.

## 6. Plans communaux et intercommunal de Sauvegarde

Concernant la mission d'accompagnement à l'élaboration du PICS et des PCS des communes FIUM'ORBU CASTELLU voici le point de situation mois de février 2025 :

Communes et CCFC		1° entretien	2 <sup>ème</sup> entretien	Finalisation	Dossiers achevés
CHISA	1	14-11-2024		27-11-2024	x
COMMUNAUTE DE COMMUNES		12 02 2025			
GHISONACCIA	1	04-12-2024	23-01-2025	En cours	
GHISONI	1	26-11-2024	24-01-2025	10 02 2025	x
ISOLACCIO DI FIUM'ORBU	1	18-11-2024		12-12-2024	x
LUGO DI NAZZA	1	03-12-2024		13-12-2024	x
PIETROSO	1	21-11-2024		13-12-2024	x
POGGIO DI NAZZA	1	27-11-2024		14 02 2025	x
PRUNELLI DI FIUM'ORBU	1	02-12-2024	09-01-2025	En cours	
SAN GAVINO DI FIUM'ORBU	1	09-01-2025		20 02 2025	x
SERRA DI FIUM'ORBU	1	21-11-2024		05-12-2024	x
SOLARO	1	18-11-2024		20-12-2024	x
VENTISERI	1	20-11-2024	PCS en Préfecture 01-08-2024		x
VEZZANI	1	14-11-2024		11-12-2024	x

Les éventuelles solutions à mettre en œuvre ayant trait à :

- La problématique des **inondations**, en s'appuyant sur les travaux de la GEMAPI.
- La problématique des **submersions marines** avec une nécessité d'anticipation au sujet des ouvertures des graux.
- La problématique des **pollutions marines** avec la nécessité d'améliorer la défense des embouchures d'étangs par l'acquisition de barrages flottants.
- Dans le domaine des **feux de forêts** : La problématique du débroussaillage et plus particulièrement de la protection des proches alentours des communes.
- Dans le domaine des **transports scolaires**, le besoin d'une coordination entre les communes concernées, la CDC, les opérateurs effectuant les transports, l'éducation Nationale, les chefs d'établissements.

Les éventuelles solutions à mettre en œuvre sur des thématiques transverses :

- Les **coupures électriques** qui entraînent une coupure des liaisons téléphoniques ;

- La **production d'énergie** au moyens de groupes électrogènes,
- Les **Moyens radios**.
- Panneaux de signalisation (Messages variables) – Commune de San Gavino di Fium'Orbu ;

## **7. Accélérer la résilience alimentaire (PAT & Leader)**

La communauté de communes a élaboré une candidature Leader 6.0 sur la question de la **résilience alimentaire**, que l'on définit comme la capacité du territoire à **garantir une alimentation abondante, saine et équilibrée** à sa population en dépit des perturbations qui peuvent affecter les différents maillons du système alimentaire.

Le projet vient consolider le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et propose une stratégie autour de 3 axes :

1. **Mieux produire et transformer** / Soutenir une agriculture nourricière et agro-écologique pour le territoire
2. **Mieux consommer** / Accompagner nos modèles de consommation et de culture culinaire vers le mode de vie méditerranéen
3. **Mieux distribuer** / Faciliter l'accès des habitants à une alimentation locale et qualitative

Le conseil exécutif de Corse a retenu notre candidature début janvier. L'ODARC, instructeur et payeur sur ce programme, va venir vers nous très rapidement pour travailler sur la convention et les fiches actions. Nous pourrons ensuite réunir le comité de sélection et commencer à instruire et financer de nouveaux projets pour le territoire.

Sont d'ores et déjà en cours de réalisation :

- L'appui à l'émergence d'un magasin de producteur – accompagné par la CAPI
- L'accompagnement des maraichers installés et à venir dans l'amélioration de leur pratique agroécologique (environ 20 000€HT pour 2025)
- L'accompagnement des acteurs de la restauration collective volontaires avec :
  - Achat groupé d'un outil de gestion pour une alimentation durable en cantine
  - Accompagnement vers une restauration collective 100% fait maison, bio-locale, de saison avec maîtrise des coûts.  
(Coût estimé 50 000€HT pour 2025)
- Un projet de valorisation de notre héritage culinaire et de création de recettes « renouvelées » pour les épicuriens du Fium'Orbu Castellu. Il s'agira d'initier une dynamique sur le territoire, de favoriser une émulation en créant des binômes « agriculteur-cuisinier ». Les recettes seront dégustées par un petit groupe (à définir) et seront ensuite valorisées de différentes manières (livre, recette estampillée du nom du restaurant « créateur », site de l'office de tourisme etc.). (Coût estimé 15 000€ pour 2025)
- L'appui de la CCFC aux projets portés par les communes, qui sont en cohérence avec la stratégie de résilience alimentaire.
- L'animation globale financée par le programme Leader – (Coût estimé : **85 295€ TTC** avec plan de financement suivant : Feader = 68 236€, CDC= 8529,50€, CCFC = 8529,50€ / en attente signature convention cadre avec l'Odarc)

## 8. Planification écologique (COT-TETE)

Au travers des différentes actions menées sur son territoire, la communauté de communes s'engage pour la transition écologique du territoire : gestion et prévention des déchets, écotourisme, OPAH-RU, projet alimentaire territorial, service de location longue durée de VAE, prévention incendie, plan de déplacement de mobilité simplifié etc.

Afin de renforcer cette dynamique, la communauté de communes a souhaité concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur le programme Territoires Engagés en Transition TETE. Ce contrat a été signé en décembre 2024.

Pour mémoire, Le COT est organisé en deux phases distinctes :

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité de :

- Organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche
- Faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Cit'ergie et Économie Circulaire)
- Compléter ses diagnostics territoriaux
- Bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes

La seconde phase de 3 ans permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

Dans le cadre de cette contractualisation, l'ADEME accordera à la communauté de communes une enveloppe de 250 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1, et aide variable selon l'atteinte d'objectifs fixés en phase 1 de 175 000 € en phase 2).

## 9. Développement économique

Dans le cadre de la compétence « actions de développement économique », la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu (CCFC) a conventionné avec la Collectivité de Corse (CDC) et l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour une déclinaison territoriale du Schéma de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse, dans le but de favoriser les actions en faveur du tissu économique du territoire.

Une des premières étapes constitue à améliorer la connaissance du territoire et de son tissu économique et de définir une stratégie de l'aménagement économique adaptée.

Un marché de prestation de service a été lancé afin de **mieux connaître la situation économique macro** du territoire et plus finement **les trajectoires individuelles des entreprises** afin de pouvoir **déployer une politique publique pertinente** pour soutenir et développer le tissu économique.

Le prestataire Aid Observatoire, Arnaud ERNST, a été retenu pour nous aider à **élaborer notre stratégie de développement économique**.

Le premier comité de pilotage a eu lieu le 24 janvier 2025 et le travail se continuera jusqu'à cet été.

Cette prestation coûte 29 670€, financée à 50% par l'ADEC.

## **10. Tourisme/Écotourisme**

L'année 2025 verra se restructurer l'Office du Tourisme Intercommunal et poursuivre une démarche qualité qui permettra de renforcer l'OTI sur ses missions principales de promotion. Il s'agira tout d'abord de consolider la stratégie de développement de la mission écotourisme à l'ensemble de la structure, notamment par la refonte du site internet qui permettra d'affirmer le positionnement de l'OTI dans le déploiement de ses engagements stratégiques, afin de favoriser la notoriété et le rayonnement de l'OTI.

En effet, par l'obtention du label Destination d'Excellence et le classement en Catégorie I, l'OTI renforce ses missions et son rayonnement.

L'objectif est de travailler sur des actions définies en 8 grands thèmes comme suit :

- Restructurer l'office de tourisme
- Communiquer et promouvoir la destination
- Faciliter l'accès à l'information touristique
- Animations et programmations culturelles
- Qualifier l'offre
- Observatoire du tourisme
- Actions relatives à taxe de séjour
- Redynamiser l'espace accueil visiteurs à l'OTI

Ces actions sont développées dans le ROB de l'Office Intercommunal du Tourisme.

## **11. Mobilités**

- **Élaboration d'un plan de déplacement et de mobilité simplifié**

2025 va permettre la finalisation du PDMS et l'arbitrage politique des actions prioritaires à mener. La mobilisation des communes lors des prochains copils sera un enjeu fort pour finaliser un PDMS qui convienne à tous.

- **Service de location longue durée de vélo à assistance électrique**

La dernière session de location avec la flotte actuelle a eu lieu. Les suites à donner à ce service seront à définir avant avril.

- **Stationnement vélo**

La communauté de communes reste disponible pour accompagner les communes sur le mobilier

urbain et le choix des emplacements pour favoriser le stationnement vélo sur le territoire.

## **12. Habitat durable**

L'OPAH-RU (2023 – 2028) qui a démarré au cours de l'année 2023 propose une participation globale de 15% des travaux réalisés pour les propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et de 25% pour les propriétaires bailleurs (sous loyer conventionné). Dans le but de raccourcir au maximum les délais de perception des fonds pour le pétitionnaire, le préfinancement de la part CdC correspondant à 25% d'aide supplémentaires aux travaux du programme a été reconduit.

Par ailleurs, l'agrément « MonAccompagnateurRénov' obligatoire a été obtenu au cours de l'année 2024 et sera en vigueur pour l'année 2025.

Au titre de l'année 2025, un prévisionnel envisage l'engagement de 35 nouveaux dossiers OPAH-RU.

Ainsi, en cohérence avec les montants conventionnés, une enveloppe de 291 295 € de dépenses est envisagée se décomposant ainsi :

- Montant global part CCFC = 111 920 €
- Montant global part préfinancement CdC = 179 375 €

Dans le but de renforcer la dynamique initiée et dans un contexte de concurrence privée intensifiée sur le territoire (démarchage agressif) le service prévoit des dépenses d'un montant de 1000 € dans le domaine de la communication (flyer, affiches et annonces) pour l'année 2025.

De même, le recrutement d'un chargé de mission complémentaire au profil « hybride » permettant la mise en place d'un POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) et un soutien au suivi/animation OPAH-RU pourrait être envisagé. La convention cadre avait initialement pris en compte cette évolution et un financement à hauteur de 70 à 80% pourrait être mobilisé (financement Anah et CdC). Le montant global prévisionnel de dépenses engagées pour le suivi/animation de l'OPAH-RU s'élèverait alors approximativement à 80 000 € financé à hauteur de 70 à 80%.

Il est à noter que dans le cadre des dossiers d'adaptation du logement, le service n'a plus la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur (SOLIHA), le chargé de mission ayant suivi une formation habilitante en amont.

En complément, la comcom s'est engagée dans une réflexion commune et partagée en faveur de la revitalisation des centralités en vue de la signature d'une convention cadre, proposée à l'issue de l'étude pré-opérationnelle, valant « Opération de Revitalisation de Territoires » (ORT).

## **13. Evolution du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat) et Contractualisation avec les territoires (CDC)**

- CRTE 2022-2024 : Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le contrat initial a été signé le 31 janvier 2022. Il a permis de poser les axes principaux de l'ambition de la communauté de communes en matière de relance et de transition écologique.

Un tableau de bord présentant l'ensemble des projets du territoire a été créé pour un suivi en

commun avec les services de la préfecture autour de deux grands axes : Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire et Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous.

➤ **Evolution 2025 – 2026 : Contrat pour le Réussite de la Transition Écologique**

Les contrats pour la réussite de la transition écologique évoluent afin d'être davantage orientés vers la transition écologique pour la période 2025 - 2026.

Après la première phase axée sur la contractualisation et le soutien aux acteurs économiques dans le cadre du plan de relance, la seconde phase se concentrera sur l'atteinte des objectifs de la transition écologique, mais continuera à prendre en compte les besoins des Communautés de Communes et des communes.

Dans cette perspective, un avenant au CRTE sera ainsi signé le 30 Janvier 2025, le territoire du Fium'Orbu Castellu étant le premier de Haute-Corse à contractualiser. L'avenant mettra ainsi en avant 7 orientations stratégiques pour l'accélération de la transition écologique : Mieux se déplacer, Mieux se loger, Mieux préserver nos écosystèmes, Mieux produire, Mieux se nourrir, Mieux consommer et Mieux mailler le territoire.

➤ **La Contractualisation avec les Territoires (Collectivités de Corse)**

Une première réunion de présentation a eu lieu en 2022 pour présenter le projet. La CDC attend maintenant une projection des projets à 3 ans de la CCFC avec un chiffrage qui devait être présenté courant 2024, cependant au regard du contexte budgétaire, la CDC a mis en suspend cette mesure.

**14. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola**

- Concernant le Contrat territorial de santé de la Plaine orientale : les discussions en cours avec l'ARS ont abouti à la validation de 3 axes :
  - Axe 1 : Médico social avec réhabilitation du foyer social A Zilia et réflexion sur EHPAD Hors les murs et lits de médecine sous maîtrise d'ouvrage de l'EHPAD actuel
  - Axe 2 : PDSA (permanence de soins ambulatoire et un accueil de soins non programmés sur Ghisonaccia avec Maitrise d'ouvrage de médecins de soins libéraux pour l'un et GHT (groupement hospitaliers territorial) pour l'autre :
    - Les travaux de l'Hôpital de jour sont lancés ouverture prévue : Janvier 2026
  - Axe 3 : prévention (Maison des adolescents, prévention dépistage et d'addictions) sur tout le territoire porté par l'ARS financés par les fonds FIR. :
    - Maison des adolescents locaux réhabilités ouverture prévue : Septembre 2025 partenariat avec la CAF
    - Contrat local de santé mentale partenariat avec la MSA lancement prévu : Avril 2025

- Concernant l'établissement thermal de Pietrapola : des travaux de réhabilitation du site ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CDC et l'Etablissement a pu rouvrir pour une courte période à l'été 2024 pour conserver son agrément de la sécurité sociale. Concernant la pérennisation de la structure, une réunion est prévue au printemps entre la CDC, la commune d'Isolacciu et la CCFC, la date n'a pas encore été fixée.

#### **15. Renforcement de la cybersécurité et la protection des données de la Communauté de communes**

La Cybersécurité et la protection des données utilisées par la CCFC sont devenus des enjeux majeurs. La CCFC propose de lancer une mission accompagnée par un prestataire spécialisé dont les objectifs seront les suivants :

- Mettre en place des procédures et contrôles pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données
- Déployer une politique de cybersécurité globale et de respect du RGPD
- Accompagner les agents ayant accès à des données sensibles sur les outils numériques afin de garantir la confidentialité des données à long terme.

Le chiffrage de cette mission est en cours ainsi que ses possibilités de financement.

#### **IV. Orientations budgétaires 2025**

##### **➤ Les recettes :**

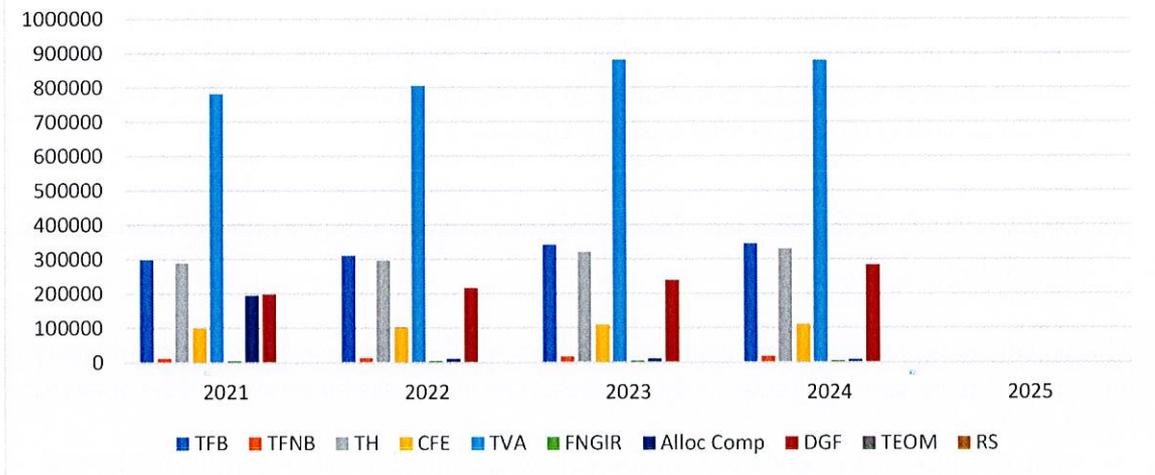
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.

Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020).

## Evolution des recettes fiscales

➤ Les dépenses :

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

**A noter :** A la suite du vote de la loi de Finances 2025, une réfaction de la TGAP à hauteur de 20% a été instaurée à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Aussi, sur le tarif prévu de 65 €/t applicable à l'ensemble des tonnes enfouies en ISDND pour 2025, 58€/t en 2024), une réfaction de 20 % est appliquée soit un tarif revu à 52€/t.

Sur le budget 2025, les tonnages résiduels frappés par la TGAP sont estimés à 4 800 t. Aussi, le montant estimé de la TGAP en 2025 s'élève à 249 600€.

Dépenses fonctionnement	Hypothèses retenues
Charges à caractère général	A l'inflation +dépenses fonctionnement infrastructures culture
Charges de personnel	+3% sur 2025

La prospective s'appuie sur :

- Des hypothèses macro-économiques prudentes
- Des hypothèses de recettes de fonctionnement prudentes également

- Des hypothèses de dépenses de fonctionnement maîtrisées pour concentrer les efforts de la communauté des communes sur des dépenses d'équipements

Hypothèses macro-économiques	Hypothèses retenues
Inflation 2025-2026	+ 2%
Nouveaux emprunts	600 000€ acquisition Agnatellu (36k€/an) Entre 800k€ et 1M€ EDA en 2025

- o **Les gros postes de dépense en investissement pour 2025 :**
  - Les travaux de construction de l'école des arts et de la Médiathèque, qui devront faire l'objet d'un emprunt concernant le reste à charge pour la collectivité (entre 800M et 1M €HT selon l'avancée des travaux)
  - Les travaux de VRD de l'atelier économie circulaire, estimés à 331K €HT, pour lequel une demande de financement a été déposée.
  - Les travaux de réhabilitation et réaménagements des locaux techniques d'Agnatellu estimés à ce jour à 480k€HT.
  - Etudes concernant la création d'un nouvel accès aux locaux techniques d'Agnatellu
  - Reflexion sur la création d'une aire de lavage pour les véhicules de collecte à proximité du quai de transfert RD 344.
- o **Les gros postes de dépense en fonctionnement pour 2025 (hors opérations d'ordre):**
  - Les charges de dépenses de personnels estimées à 2M€ (CH012)
  - Les charges à caractère général estimées à 1,9M€ (CH011)
  - Les autres charges de gestion courantes (SDIS, indemnités élus) estimées à 600k€ (CH 65)
  - Les atténuations de produits (reversement taxe séjour à l'OTi, reversement part CPS aux communes) 550k€ (CH 014)

De plus, selon les orientations décidées par la CCFC :

Transfert à l'investissement (hors résultat antérieur reporté): Le transfert à l'investissement devrait être de l'ordre de 1,1M€.

#### Etat de la dette 2025 :

Un emprunt de 600k€ sur une durée de 25 ans a été contracté en 2023 relatif à l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu, dont l'annuité s'élève à 36k€.

Un emprunt concernant la construction de l'Ecole des arts pour couvrir le reste à charge pour la collectivité est envisagé (entre 800M et 1M €HT selon l'avancée des travaux).

Les prévisions budgétaires en investissement et en fonctionnement dépendront des orientations décidées par le Conseil Communautaire quant aux priorisations des actions décidées.